



Site Natura 2000  
**« Sommets du nord Margeride »**  
FR 8301070



**Rapport d'activité. Année 2017**



SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

Référent du site Natura 2000 : Barbara SERRURIER  
Tél : 04-71-77-28-30  
Fax : 04-71-77-19-14  
E-mail : [b.serrurier@haut-allier.com](mailto:b.serrurier@haut-allier.com)

## Préambule

Le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » a été proposé « Site d'intérêt communautaire » en avril 2002. Le SMAT du Haut-Allier a été désigné opérateur du site. Il a élaboré son Document d'objectifs qui fut validé en décembre 2011.

Les principaux enjeux du site concernent des habitats humides de type « tourbières hautes actives », des habitats agropastoraux à l'image des « landes sèches européennes » et des « pelouses à Nard », mais aussi des habitats forestiers de type « hêtraies atlantiques à houx » intégrant une part plus ou moins importante de sapin pectiné. A l'intérieur des vieilles forêts se trouvent également des bryophytes d'intérêt communautaire, telle la Buxbaumie verte. La variété des milieux patrimoniaux constitue un ensemble caractéristique des paysages margeridiens, entretenus par des siècles de pratiques agricoles extensives et de pratiques forestières compatibles avec le maintien de la biodiversité.

Depuis 2011, Albert HUGON, maire de Clavières, est Président du Comité de pilotage et le SMAT du Haut-Allier est structure porteuse du site Natura 2000.

Les missions du SMAT du Haut-Allier se répartissent ainsi :

- Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Suivi des évaluations d'incidences et veille écologique
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Le présent rapport d'activité couvre l'animation du site du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Les actions engagées se réfèrent à la convention attributive n°2016-77 correspondant à la mise en œuvre de l'animation du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ».

Cette année, **71 jours d'animateurs** ont été consacrés à l'animation de ce site.

## I. Animation du site

### 1. Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

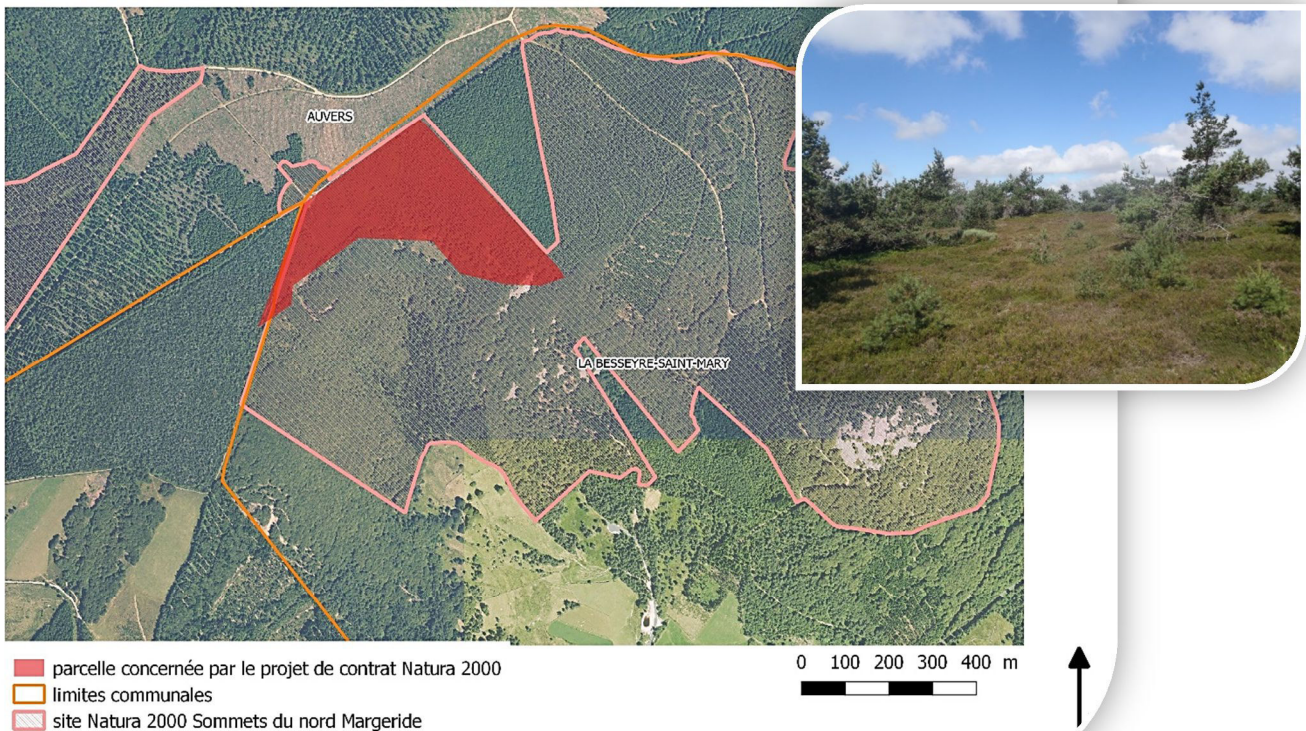
#### 1.1 Projet de contrat Natura 2000 d'ouverture et entretien de landes sur Hontès-Haut (La Besseyre Saint Mary)

Un projet de contrat Natura 2000 pour la gestion d'une lande à Callune était en réflexion en 2016 sur la commune de La Besseyre Saint Mary. Il s'agissait de prévoir un contrat Natura 2000 de génie écologique correspondant à la mise en pâture ovine d'une parcelle de landes sectionale au lieu-dit Hontès-Haut.

En 2017, la structure animatrice a pris contact avec les techniciens responsables du secteur à l'Office national des forêts afin de s'assurer que la parcelle n'était pas intégrée dans des actions de boisements dans de document d'aménagement et connaître les éléments relationnels entre les ayants-droits sur cette section. En parallèle, le maire de la commune a contacté les ayants-droits pour envisager cette action : le retour fut négatif pour la majorité d'entre eux. La démarche a donc été abandonnée.

La gestion pastorale de cette parcelle de landes en cours de boisement aurait été favorable au maintien de cet habitat d'intérêt communautaire et aurait pu être utilisée comme retour d'expérience auprès d'autres éleveurs sur des secteurs analogues (éleveurs de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet par exemple sur Clavières). De plus, les éleveurs intéressés pour faire pâturer avaient une précédente expérience de valorisation pastorale de ce milieu. Toutefois les relations au sein de la section et celles de la section avec l'ONF n'ont pas permis d'échanges constructifs pour faire aboutir ce projet.

localisation du projet de pâturage sur les landes du Mont Mouchet  
La Besseyre Saint Mary



## 1.2 Projet de contrat Natura 2000 sur Védrières Saint Loup

L'animatrice du site a rencontré en 2017 les propriétaires de parcelles agricoles et forestières sur la forêt de Margeride (commune de Védrières-Saint-Loup) dont la majorité est sur le site Natura 2000 « Sommet du nord Margeride ». Cette rencontre a permis une visite des parcelles et d'échanger sur leur richesses naturelles et les possibilités de contractualisation.

Les propriétaires doivent avant tout réfléchir de leur côté à la gestion qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Un contrat Natura 2000 type « bois sénescents » pourrait être envisagé sur les zones forestières. Par ailleurs, une animation en vue d'acquérir des connaissances naturalistes sera organisée en 2018 sur ce secteur.

## 1.3 Charte Natura 2000

Aucune charte Natura 2000 n'a été engagée en 2017.

## 1.4 Assistance technique et administrative aux bénéficiaires

La Coopérative du Mont Mouchet a contractualisé en 2016 3 types de mesures agro-environnementales sur une partie des parcelles de l'estive. Les mesures relatives aux zones humides et à la réalisation de travaux d'ouverture nécessitent l'établissement annuel de plan de gestion voire de localisation de mise en défens. L'animatrice a donc accompagné la structure collective dans le choix des zones de mises en défens et la préparation des documents administratifs.

## 2. Mise en œuvre des actions non contractuelles

En 2017, la structure animatrice du site a poursuivi ses actions d'accompagnement de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet afin de maintenir le dialogue et de s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux présents sur les  $\frac{3}{4}$  de leurs surfaces d'estive dans leur gestion.

Cette action a consisté à échanger régulièrement avec le Président de la structure et préparer une action de retour technique sur le plan de gestion pastorale élaboré en 2014 par le bureau d'étude Terraterre en collaboration avec les adhérents.

C'est ce même bureau d'étude que le SMAT du Haut-Allier a recruté en 2017 pour réaliser une action de retour technique suite à une démarche de consultation publique.

Toutefois, des difficultés de fonctionnement de la Coopérative d'estive se sont fait jour au cours de l'année 2017. Le Président de la structure, qui est l'interlocuteur de la structure animatrice, a en effet rencontré des difficultés d'adhésion à ses projets auprès de ses adhérents.

L'action de retour technique en collaboration avec Terraterre n'a été que partiellement réalisée en 2017 (1,5 journée) et devrait se terminer au printemps 2018. En effet, à l'issue d'une réunion qui comprenait plusieurs points à l'ordre du jour, les adhérents ont fait part de leur volonté de poursuivre l'accompagnement technique proposé par la structure animatrice via le dispositif Natura 2000.

Depuis plusieurs années, la structure animatrice a mené des actions importantes auprès de la Coopérative (plan de gestion pastorale, élaboration du PAEC Margeride auvergnate, retour sur le plan de gestion, nombreuses heures d'animations consacrées à l'accompagnement de la structure). Au bilan, il s'avère que leur engagement dans une démarche de gestion pastorale basée sur la valorisation de la ressource fourragère existante reste modéré. L'adhésion à la démarche est très variable selon les adhérents et rend l'action collective difficile.

Selon les échanges réalisés en 2018 et malgré la présence de milieux agro-pastoraux remarquables, il sera nécessaire de réévaluer le temps consacré à ces acteurs.

<b>Détail des opérations 2017</b>	Nombre de jours
<b>1. Mise en œuvre de la contractualisation</b> (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)	<b>13</b>
<b>2. Mise en œuvre des actions non contractuelles</b> (travaux/interventions éventuels hors contrats)	<b>12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 j</b>

### **3. Evaluations d'incidences**

La structure animatrice n'a pas été sollicitée en 2017 pour réaliser d'évaluations d'incidence.

Elle a toutefois suivi l'évolution des zones déboisées en 2016 au lieu-dit la Roche du Beurre par la Coopérative d'estive du Mont Mouchet. Elle a ainsi pu constater que les arbres coupés avaient été broyés tardivement et qu'une piste avait été aménagée. L'animatrice en a informé les services de l'Etat. Il est apparu que cette action n'était soumise ni à autorisation ni à déclaration.

<b>Détail des opérations 2017</b>	Nombre de jours
<b>3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 j</b>

#### 4. Suivis scientifiques et techniques

En 2017, la structure animatrice a réalisé un état des lieux des tourbières boisées sur les communes de Védrines-Saint-Loup et Montchamp. Cette modeste étude complète celle réalisée en 2013 sur les tourbières de la commune de Clavières.

La méthodologie suivie a été la même : mesure de la profondeur de tourbe, caractérisation des espèces présentes, description des éléments susceptibles d'influencer le fonctionnement hydrologique de ces zones humides.

Il apparaît, suite à cet état des lieux, que la caractérisation de ces zones par un suivi des habitats est importante afin de connaître quels sont réellement les secteurs qui relèvent d'habitats d'intérêt communautaire et qu'une étude des fonctionnements hydrogéologiques serait pertinente afin d'identifier d'éventuels points critiques à la conservation de ces zones humides. Ces informations permettraient de définir une éventuelle gestion sur ces secteurs.

Le rapport relatif à cet état des lieux des tourbières boisées est en annexe de ce document.



<b>Détail des opérations 2017</b>	Nombre de jours
<b>4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b>	
<b><u>4.1 Amélioration / compléments de connaissance sur le site</u></b>	<b>14,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14,5 j</b>

## 5. Information, communication et sensibilisation

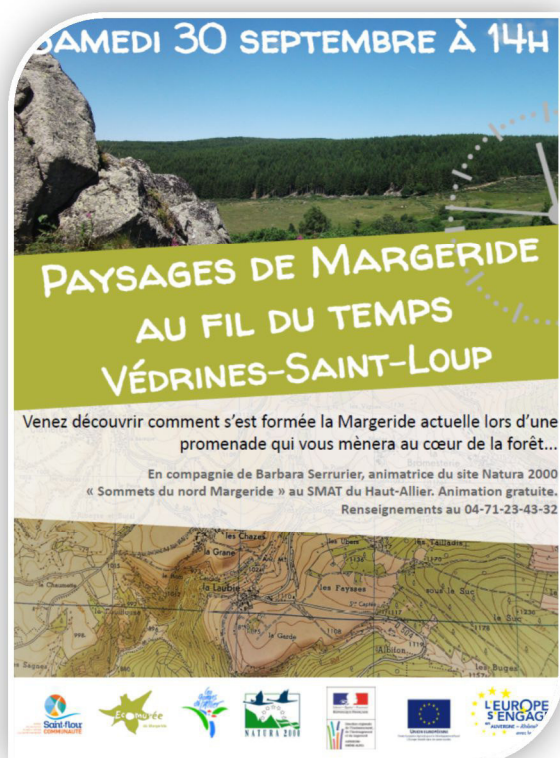
### 4.1 Animation à Védrières Saint loup

En 2017, la structure animatrice s'est rapprochée des responsables de l'Ecomusée de la Margeride afin de coordonner les actions de sensibilisation au patrimoine naturel proposées par les 2 structures.

Samedi 30 septembre 2017, la sortie intitulée « Paysages de la Margeride au fil du temps » a été proposée sur la commune de Védrières-Saint-Loup. Les paysages ont permis d'aborder la présence des différents milieux présents sur la commune et donc les habitats et espèces d'intérêt communautaire. La déambulation proposée s'est achevée sur une zone de tourbière boisée.

Malgré des conditions météorologiques peu engageantes, une dizaine de courageux a suivi cette animation. Il s'agissait à la fois de personnes de la commune de Védrières-Saint-Loup et de personnes venues de Saint-Flour.

La structure animatrice a préparé l'animation (reconnaissance de terrain, lecture de documents, recueil de cartes postales anciennes). L'Ecomusée s'est chargé de la communication autour de cette animation.



#### 4.2 Mise à jour du site internet Natura 2000 du SMAT du Haut-Allier

Le site Internet « Natura 2000 dans le Haut-Allier » diffuse les informations concernant l'ensemble des sites portés et animés par le SMAT du Haut-Allier. Il est disponible à l'adresse URL suivante : <http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier>. Ce site Internet présente les caractéristiques de chaque site Natura 2000, les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire justifiant leur désignation grâce à la possibilité du téléchargement des fiches du MNHN.

On y retrouve les compte-rendus de réunions, les bilans d'activités annuels ainsi que les lettres d'informations en version numérique.

L'animateur du site a mis à jour les informations, actualités et documentations téléchargeables au cours de l'année 2017.

#### 4.3 Autres actions de communication / sensibilisation

L'animateur rend compte de ses actions aux élus du SMAT à l'occasion des réunions du comité syndical, organe délibérant du SMAT du Haut-Allier qui prend les décisions relatives aux actions engagées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000.

<b>Détail des opérations 2017</b>	Nombre de jours
<b>5. Communication, sensibilisation et information</b> (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 j</b>

### 6. Veille à la cohérence des politiques publiques

#### 5.1 Suivi des autres démarches en lien avec le site

Le SMAT du Haut-Allier, en tant que structure animatrice du site, a suivi les projets en cours en interne, ainsi que la cohérence globale de l'animation des sites Natura 2000 aux niveaux départemental et régional. Ainsi, l'animateur Natura 2000 a participé aux démarches et réunions suivantes :

- Réunions à Massiac du comité technique relatif au thème « berges/ zones humides : agriculture » le 13 juin 2017 du **contrat territorial Alagnon porté par le SIGAL**
- Réunions du comité technique et scientifique du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) pour l'Atlas de biodiversité (15 mai 2017 et 17 octobre 2017) et le projet de SCOT (22 novembre 2017 sur le thème de l'eau) ;
- Réunion des **structures animatrices Natura 2000 en Haute-Loire** (11 décembre 2017 au Puy-en-Velay)

<b>Détail des opérations 2017</b>	Nombre de jours
<b>6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques</b> (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 j</b>



## 7. Gestion administrative, financière et de la gouvernance du site

### Gestion et suivi du programme d'actions

La structure animatrice a élaboré pour l'année 2018 le programme d'action annuel à partir des fiches-actions du DOCOB. Durant l'année d'animation, l'animateur a planifié et organisé son emploi du temps, classé les documents relatifs à l'animation du site, archivé les mails et complété son calendrier de suivi.

### Réalisation de consultations et marchés publics

La structure animatrice soumise aux règles de la commande publique a organisé une consultation publique pour l'animation relative au retour technique sur le plan de gestion pastoral afin de recruter les prestataires compétents. L'animatrice a rédigé le cahier des clauses techniques particulières et étudié les candidatures sur le plan technique. Les services administratifs se sont chargés de rédiger et suivre la partie administrative de cette consultation.

### COPIL

La réunion annuelle du Comité de pilotage n'a pas été organisée en 2017 suite aux périodes de réserve des élus entre mars et juin et afin de présenter d'un bilan d'animation le plus complet possible. Elle est reportée au début de l'année 2018.

### Rapport d'activité et bilan financier

Le SMAT a rédigé un rapport d'activité pour présenter les actions accomplies en 2017. Ce document dresse le bilan annuel de la gestion administrative de la mise en œuvre du programme d'actions sur le site ainsi que le bilan financier détaillé.

### Mise à jour de la base de données SUDOCO devenue SIN2

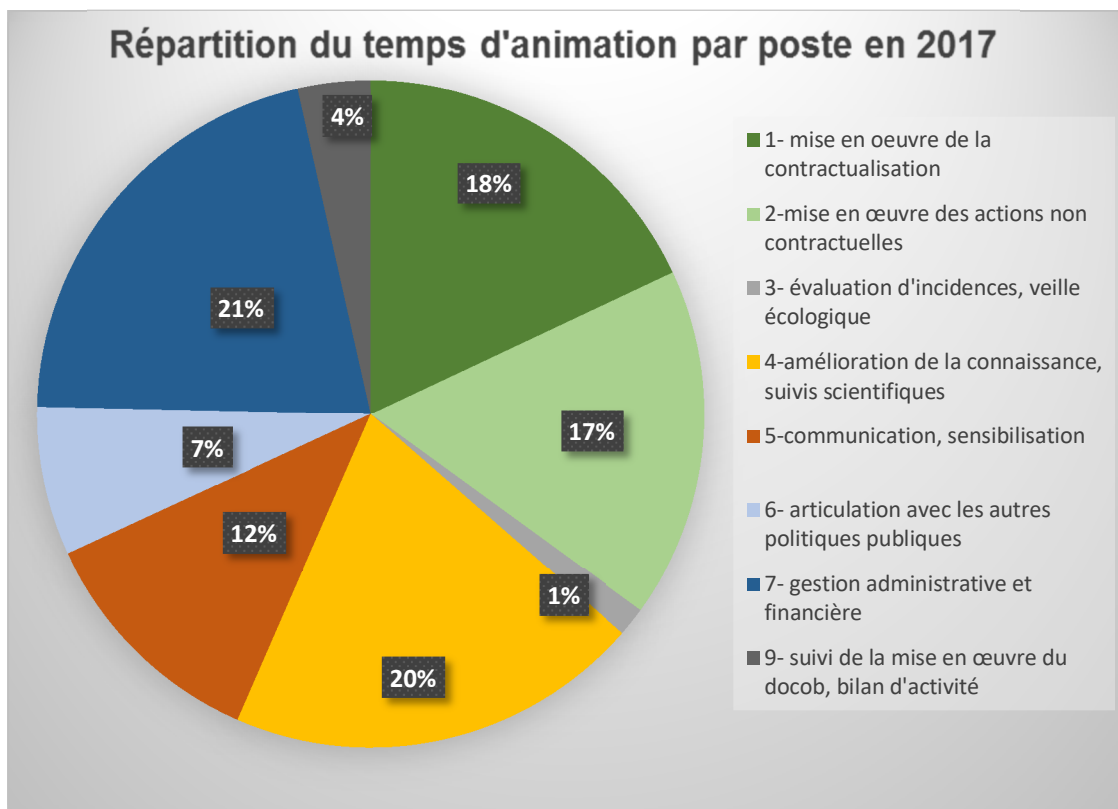
La mise à jour de la base de données n'a pas été réalisée en 2017 suite à l'évolution de la base de données devenue SIN2. Toutefois l'animatrice a testé ce nouvel outil de gestion des données Natura 2000 et réalisé un retour auprès des services de l'Etat. La mise à jour sera donc réalisée en 2018.

<b>Détail des opérations 2017</b>	Nombres de jours
<b>7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site</b>	<b>15</b>
<b>9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité</b>	<b>2,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17,5 j</b>

## II. Synthèse de l'animation 2017 sur le site «Sommets du nord Margeride»

### 1. Bilan du temps d'animation sur le site

Le graphique suivant illustre la répartition du temps d'animation consacré à chaque partie de l'animation globale selon la nomenclature précédemment employée :



Les différentes missions ont été réalisées avec un certain équilibre en 2017.

Toutefois, l'accompagnement technique de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet reste un poste important (1/3 du temps d'animation) et qui est en cohérence avec les forts enjeux présents sur les secteurs agro-pastoraux que la structure utilise. En effet, ces 300 ha sont les seules surfaces agro-pastorales du site « Sommet du nord Margeride » avec des enjeux liés aux habitats « landes européennes » et « hêtraies ».

Cet accompagnement a consisté d'une part à suivre la mise en œuvre des MAEC contractualisées en 2016 (plan de localisation annuel des mises en défens et suivi des travaux d'ouverture). D'autre part, la structure animatrice a poursuivi l'accompagnement de la Coopérative d'estive dans ses réflexions sur la gestion de ces parcelles d'estive situées en zone Natura 2000.

La gestion administrative correspond à 20% du temps d'animation, part qu'il serait bon de réduire afin de dégager du temps sur d'autres missions.

En 2017, la part d'acquisition de connaissance a été fortement augmentée via la réalisation de l'état des lieux réalisé sur les tourbières boisées ainsi que la sensibilisation grâce à l'organisation d'une animation grand public.

## 2. Synthèse financière

Les tableaux suivants résument les dépenses et les recettes engagées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 (convention attributive n°2016-77) pour l'animation du site "Sommets du nord Margeride" :

Nom de l'action	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat FEADER demandé
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	13 573,40 €	14 219,15 €
Echanges techniques du le plan de gestion pastorale	TerraTerre	600,00 €	
Frais professionnels		45,75 €	
<b>TOTAL</b>		<b>14 219,15 €</b>	<b>14 219,15 €</b>

Un avenant à la convention 2016-77 a été signé en décembre 2017 suite à un report dans la réalisation de l'action d'échanges techniques afin de répondre à la demande des adhérents de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet. Le délai d'exécution de la mission a été reporté au 30 juin 2018.

## III. Analyse des actions menées en 2017

L'analyse des actions menées sur le site réalisée en 2016 avait conclu à un manque d'actions de sensibilisation et un manque de connaissance de l'état de conservation des espèces et surtout des habitats d'intérêt communautaire.

En 2017, la structure animatrice s'est attachée à faire connaître le patrimoine naturel du site aussi bien au grand public qu'aux élus, à un propriétaire et aux professionnels que sont les agriculteurs de Clavières. La démarche de développement de la sensibilisation est donc en cours.

Concernant l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, hormis une étude des zones de tourbières boisées sur les commune de Védrières-Saint-Loup et de Montchamp réalisée par la structure animatrice donc qui ne permet pas une caractérisation fine des habitats, aucun suivi n'a pu être réalisé. **Un suivi de la cartographie des habitats même partielle est nécessaire mais nécessite une enveloppe budgétaire qu'il reste à trouver.**

Ces éléments sont fondamentaux à acquérir rapidement en particulier sur les zones de tourbière et les milieux agro-pastoraux car les pratiques agricoles sur ces secteurs évoluent rapidement et pourraient menacer certaines secteurs.

A Langeac, le 31 décembre 2017

**Le Président du SMAT du Haut-Allier  
Christian POULET**



## ***Annexes***

**Annexe 1 : Compte-rendu de la visite des parcelles sur la commune de Védrières Saint Loup en vue d'un contrat Natura 2000**

**Annexe 2 : Documents relatifs aux actions menées auprès de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet**

**Annexe 3 : Rapport « Etat des lieux des tourbières boisées sur les communes de Védrières-Saint-Loup et Montchamp »**

**Annexes 4 Article relatif à l'animation « Paysage de la Margeride au fil du temps » du 30 septembre 2017**

**Annexe 1 : Compte-rendu de la visite des parcelles  
sur la commune de Védrines saint Loup en vue  
d'un contrat Natura 2000**

---

## Compte-rendu de visite sur la propriété de la famille VERHAEGHE

*Buron de la Margeride. Védrières-Saint-Loup*

15/06/2017

Site Natura 2000 Sommets du nord Margeride FR 8301070

---

### Contexte

Mr Guillaume VERHAEGHE avait pris contact avec la structure animatrice du site Natura 2000 en 2015 dans le cadre de l'élaboration d'un Plan simple de Gestion sur une de ses parcelles forestières et un contrat Natura 2000 forestier avait été évoqué un temps.

Des évolutions foncières ont eu lieu en 2016 et se poursuivent en 2017. Les membres de la famille VERHAEGHE deviennent propriétaires d'un certain nombre de parcelles autour du buron et souhaitent en préserver le patrimoine naturel. Ils souhaitent donc connaître quelles actions peuvent être proposées dans le cadre des contrats Natura 2000.

Afin d'y réfléchir à partir d'éléments concrets, une visite de terrain est organisée le 15 juin 2017, journée durant laquelle la météo est ensoleillée et chaude.

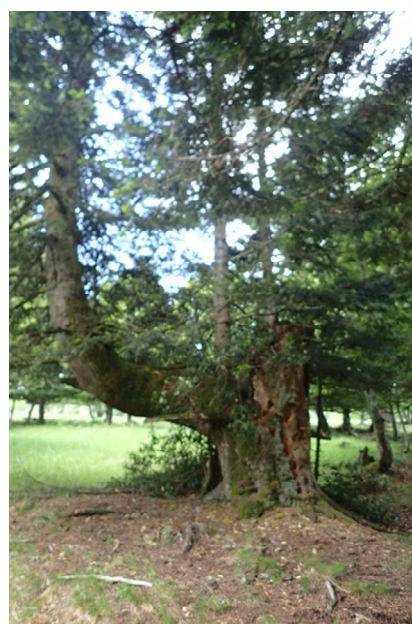
### Visite des parcelles

---

#### A. Parcelle C299

#### Milieu :

Sapinière-hêtraie/ forte densité d'arbres de gros diamètre et montrant des signes de sénescence (cavités, branches cassées, gros houppier)



**Utilisation :** pâturage jusqu'il y a quelques années

**Projet** : exploitation forestière « légère » ; constats actuels :

- ✓ Tant qu'il y avait du pâturage en sous-bois : pas de régénération
- ✓ Régénération de sapin débutante
- ✓ Embroussaillage par les genêts sur certains secteurs ouverts (chemin de traversée en particulier)

**Lien avec Natura 2000** :

- ✓ si exploitation, possibilité d'étudier un contrat forestier. Actions éligibles (cf fiches jointes):
  - îlots de senescence,
  - mise en œuvre de régénérations dirigées (vérifier si éligible car pas sur zones identifiées dans le DOCOB)
  - Travaux de marquage, d'abattage et de taille sans enjeu de production
  - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- ✓ si pas d'exploitation, utiliser cette zone pour un suivi de l'évolution (à étudier avec les partenaires techniques : Conservatoire botanique national du Massif central, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, associations naturalistes)

## B. Parcelle C317 et C188

**Milieus et espèces** :

- ✓ Hêtraie et landes à myrtilles et callune sur le haut de la parcelle
- ✓ Quelques bouleaux, en périphérie, alisier blanc
- ✓ Nombreux arbres vieillissants
- ✓ Partie supérieure (sud) de la parcelle en pâture, quelques bouquets de genêts

**Utilisation** :

- ✓ Bois mort pour le bois de chauffe familial
- ✓ Un peu de cueillette familiale de myrtilles



**Projet** : ouverture d'un chemin pour accès de l'agriculteur qui serait autorisé à utiliser le bois coupé en bois de chauffe

**Lien avec Natura 2000** : aucune action spécifique hormis un suivi multi partenarial des zones, actions d'expérimentation

---

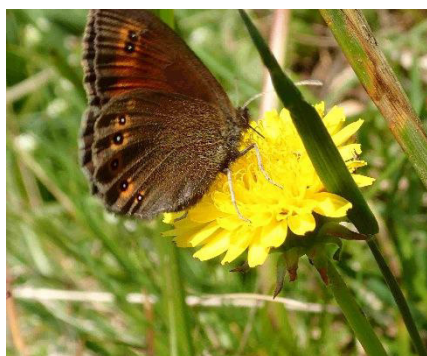
## Bilan

---

- ✓ Présence d'une mosaïque de milieux qu'il serait intéressant de suivre (landes, hêtraie, sapinière ancienne, milieux humides, pelouses)
- ✓ Ecart entre les habitats décrits en 2010 et ceux observés (révision de la cartographie du site à envisager)
- ✓ Propriétaires favorables à la préservation des différents milieux et intéressés pour renforcer la connaissance sur les espèces et milieux présents

### Observations :

- ✓ Flore diversifiée sur les parcelles
- ✓ Nombreux lépidoptères observés dont le Moiré des luzules



- ✓ Femelle chevreuil suitée
- ✓ Indices de présences de mustélidés (crottes)

## Propositions

---

### 1. Parcelle C299 :

- ✓ Définition du projet d'exploitation forestière
- ✓ Réunion technique avec le CRPF (Marjorie BATTLE) et le technicien David PUYRAIMOND qui connaissent une partie des parcelles

⇒ Engager l'ensemble des parcelles forestières dans un PSG

⇒ Et/ou Signer la charte Natura 2000 sur l'ensemble des parcelles

2. Le SMAT contacte les partenaires techniques afin d'identifier si les parcelles constituent un échantillon intéressant à suivre (botanique avec en particulier Orthotric de Roger, habitats, taxons de faune comme lépidoptères)
3. Suivi des habitats naturels (révision de la cartographie)



## **Annexes 2 : Documents relatifs aux actions menées auprès de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet**

# *Bilan de la réunion des adhérents de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet*

## **Gestion des parcelles de l'estive**

*Mairie de Clavières. 21 novembre 2017*

**Objectif de la réunion :** Faire le point sur les modalités de gestion des parcelles de l'estive

**Ordre du jour :**

- ✓ Présentation et échanges autour des grands principes de la gestion pastorale. Présentation par Karine MARTIN
- ✓ Point sur les engagements de la Coopérative d'estive (engagement en conversion BIO et MAEC) par Mme RACHER du CER France ⇒ Décision quant à la poursuite de ces engagements
- ✓ Questions diverses (dossier de demande de financements d'équipements agropastoraux à présenter au CD 15 ; adhésion à Auvergne estives)

**Personnes présentes :** cf feuille de présence en PJ

**Ce bilan n'est pas un compte-rendu. Il a vocation à acter les échanges réalisés et les décisions prises.**

**Introduction de Mr VIGIER**, Président de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet : présentation de l'ordre du jour et de l'importance pour l'estive de faire évoluer ses pratiques. Cette évolution lui semble nécessiter un accompagnement technique.

**Mme SERRURIER**, animatrice Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier : **Présentation de Natura 2000 et du lien avec la Coopérative du Mont Mouchet :**

- ✓ parcelles de l'estive sont pour les  $\frac{3}{4}$  en site Natura 2000 et ces parcelles sont celles à enjeu agro-pastoral, l'essentiel du site étant forestier ;
- ✓ dialogue mis en place depuis quelques années ;
- ✓ action d'accompagnement dans la gestion des parcelles en 2014 avec la présentation d'un plan de gestion préparé avec les adhérents par le bureau d'étude TerraTerre dirigé par Karine MARTIN ;
- ✓ volonté de poursuivre cet accompagnement si volonté des adhérents.

**Mme MARTIN** du bureau d'études TerraTerre : présentation d'éléments techniques de gestion pastorale

Cf diaporama ci-joint

# La gestion pastorale et les techniques pour valoriser les prairies naturelles et les parcours

**Introduction** : rappels sur l'action de 2014 démarche « descendante » malgré les échanges avec les éleveurs ; volonté en 2017 d'une démarche plus ascendante et qui ainsi réponde à leurs attentes, adaptée aux interrogations des adhérents.

Pour ce faire, une première étape consiste à revenir sur quelques notions de base sur le fonctionnement des milieux naturels.

## **Chaque milieu est spécifique.**

Il faut anticiper les différences dans les profils de pousse c'est-à-dire les périodes de croissance au fil des saisons.

**6 critères** sont à prendre en compte pour étudier les capacités des milieux à offrir une ressource :

- ✓ **Précocité** : démarrage variable selon les espèces présentes. Toutes les espèces ne démarrent pas au même moment

**Productivité** = Quantité de biomasse disponible : elle dépend de la densité, de l'implantation et du type d'espèces présentes (graminées à feuilles larges offrant une productivité plus importante)

- ✓ **Capacité de repousse** : capacité d'une plante à relancer sa croissance une fois consommée. Elle est donc variable selon l'espèce

- ✓ **Maintien ou report sur pied** : capacité de conservation sur pied en maintenant une appétence correcte et une valeur nutritive.

Exemple : la Molinie reste appétente même en début d'été contrairement à un Ray-grass ou un Dactyle qui ne se maintiennent pas (sèchent) et perdent de leur appétence.

- ✓ **valeur alimentaire**

En pastoralisme on ne parle pas de valeur fourragère UF car cette donnée n'est pas connue pour toutes les plantes présentes sur les prairies naturelles. On parle de la valeur alimentaire c'est-à-dire la quantité volontairement ingérée par les animaux. Elle dépend d'une part de la valeur nutritive des espèces mais aussi de leur appétence.

**La diversité des espèces végétales** présentes et donc de leurs formats (feuilles fines et des feuilles larges ; présence de ligneux (feuilles, fruits),...) permet d'augmenter la valeur alimentaire d'un milieu.

Les herbivores doivent **dès le plus jeune âge être en contact avec différents types de formats de végétation** afin **d'acquérir une compétence physiologique à les digérer** et acquérir une **curiosité vis-à-vis de ces végétaux**

**La Valorisation des prairies naturelles** passe par la **maîtrise de la dynamique d'embroussaillage** et le renouvellement des plants mères.

## Maîtrise de la dynamique d'embroussaillage

✓ Objectif : maintenir et contenir l'existant et non l'éliminer

✓ Techniques :

- **Prélèvement complet** annuel pour les espèces se reproduisant par semis de graines en particulier

Pour cela, il convient de :

- configurer les parcs dans ce but,
- laisser les animaux suffisamment de temps sur la zone (il faut parfois 2-3 jours pour que les animaux s'habitent à la ressource présente),
- maîtriser le temps de finition (cantonner un nombre d'animaux important mais sur une faible durée afin d'éviter de mettre les animaux en concurrence),
- motiver les animaux en disposant un soutien alimentaire au milieu des zones moins motivantes

**On peut aussi tenter l'abroustissement des pousses** pour impacter les espèces se reproduisant par rejet de racine. Pour ce faire, il faut allouer une pression de pâturage très importante en période reproductive (fructification) pour épuiser les plants mères.

△ Eviter le broyage mécanique qui renforce les réactions de défense des végétaux face à un stress avec durcissement du bois, épines plus grosses et plus dures).

## Renouveler les espèces pastorales présentes

- Rappels de physiologie végétale : lors de sa croissance, la plante puise dans ses réserves qu'elle reconstitue une fois la croissance terminée. Donc pour les espèces que l'on souhaite maintenir, il convient de laisser un temps de repos entre 2 passages afin que les réserves se reconstituent. Au contraire, pour les espèces que l'on souhaite éliminer, il convient de passer en période où elle puise dans ses réserves.
- **Déprimage** : pâturage précoce avec une forte pression mais durant une courte durée peut être utile sur certains milieux afin de relancer la croissance ou décaler la pleine croissance

Ainsi sur l'estive en 2014, certaines parcelles n'étaient pas utilisées en tenant compte de ces éléments et donc l'utilisation était mal adaptée

## Quelles questions se poser pour mettre en place un mode d'exploitation parcellaire ?

- ✓ Selon la saison, quelles sont les ressources disponibles,
- ✓ les caractéristiques de chaque parc,
- ✓ les effectifs à faire pâturer et leur état physiologique

⇒ planning de pâturage prévisionnel qui pourra être adapté en fonction en particulier de conditions météo de l'année

## Remarques de l'assemblée

### Remarques générales par rapport à la réunion :

- ✓ Présentation n'était pas celle attendue par les adhérents qui voulaient discuter de la conversion en bio en 1<sup>er</sup> lieu
- ✓ Impression de « repasser le bac »

### Remarques sur les principes de gestion présentés

- ✓ Principes bien intéressants voire pertinents mais qui nécessitent de passer du temps à changer les animaux de parc
- ✓ **Gestion de l'estive :**
  - Les paramètres altitude et exposition sont à prendre en compte pour caractériser une prairie pas que le type de milieu et la végétation présente. Sur l'estive, il existe une grande diversité dans les parcelles il est donc impossible de tout gérer de la même manière.
  - Nombre d'animaux a augmenté depuis quelques années et devrait peut-être être revu à la baisse
  - Gestion était plus simple avant
  - *Premiers éléments sur la saison de pâturage 2017 :* Constat de gros écarts de ressource fourragère dans les parcelles lors de la mise à l'herbe :
    - Gourgayre : stade déjà avancé à la mise à l'herbe ; une entrée 15 jours auparavant aurait été meilleure
    - Pierres blanches : mise à l'herbe trop précoce
    - Rochers des Costes : plus rien dès le 15 août
    - Clauzels : troupeau resté trop longtemps
  - Mr VIGIER : La gestion actuelle est déjà différenciée mais nécessite sans doute une évolution et un accompagnement afin de réfléchir aux modalités de cette évolution
  - Mme SERRURIER : proposition de poursuivre l'accompagnement technique à la gestion pastorale via le dispositif Natura 2000
  - Réticence des adhérents pour cette démarche. Toutefois en fin de réunion, ils expriment une volonté de réfléchir à ces éléments à partir du bilan 2017. Ils demandent, et cela correspond à la volonté du Mme MARTIN, de pouvoir aller sur le terrain.

**Il est donc acté, sous réserve que cela soit administrativement possible, que la seconde journée d'échanges prévue en 2017 entre les adhérents et le bureau d'études soit reportée au printemps 2018.**

**Mmes MARTIN et SERRURIER précisent qu'il s'agira d'étudier quelques points techniques dans la gestion des prairies naturelles de l'estive ; il ne saurait être question de la fertilisation ni d'établir un cahier de pâturage.**

En complément, Mme SERRURIER propose de réfléchir à une rencontre des adhérents de l'estive avec des éleveurs travaillant sur des milieux analogues à ceux présents en Margeride afin de recueillir leurs retours d'expérience sur la gestion pastorale (difficultés, réussites). Quelques éleveurs semblent intéressés ; cette question sera à réétudier dans le cadre de l'animation soit du site Natura 2000 soit de la fédération Auvergne estives.

# Points sur les engagements de la Coopérative d'estives

## Présentation de Mme RACHER :

- ✓ **MAEC** : 196 ha engagés dans 3 mesures  
Dossier non instruits donc pas de paiement complet mais 2 ATR
  
- ✓ **Conversion à l'agriculture biologique** sur les prairies temporaires (160 ha) :  
Plafonnement éventuel inconnu. Annoncé en 2016 : 130 €/ha soit 20 800 € mais plafonnement à 12 000 € possible  
Dossiers non instruits donc possibilité de retrait du dispositif

Mr VIGIER indique que l'objectif de cette démarche est d'obtenir des financements sur le territoire et que le CA à veiller à ce que les engagements ne soient pas trop élevés d'où le choix de n'intégrer que les prairies temporaires donc cela n'engage pas les exploitations.

## Remarques de l'assemblée :

- ✓ Difficile de s'y retrouver
- ✓ Quand vont se faire les paiements ?
- ✓ Engrais utilisé en 2017 ne valait rien donc il vaut mieux ne rien mettre ou voir s'il est possible d'utiliser d'autres engrais

Mr VIGIER indique que les engrais autorisés en agriculture biologique sont peu nombreux et souvent coûteux et les engrais minéraux interdits.

- ✓ Question de Mr VIGIER aux adhérents :  
**La démarche de conversion à l'agriculture biologique de certaines parcelles doit-elle être poursuivie ?**

Vote à bulletin secret : 9 non / 3 oui et 2 abstentions

**Il est donc acté que le dossier de demande de conversion à l'agriculture biologique des prairies temporaires doit être annulé.**

## Questions diverses

**Dossier de demande de financements d'équipements agropastoraux** auprès du CD Cantal en cours de préparation. Il comprendra des bacs d'abreuvement et des clôtures

⇒ **avis favorable des adhérents**

N.B : la réflexion sur la gestion des parcelles nécessitera peut-être de revoir l'organisation des parcs et donc des modifications voire des ajouts de clôtures

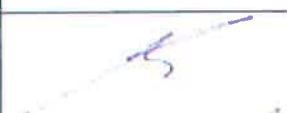
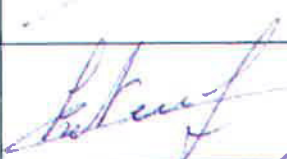


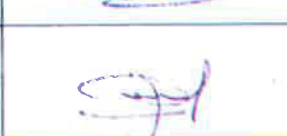

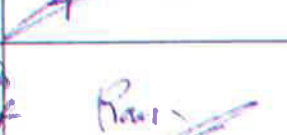



**Fédération Auvergne estives** : Clara LAURENT a été recrutée comme animatrice s à temps plein en plus de Laurent BOUSCARAT. Missions : accompagnement des estives pour les dossiers de demande de financement et travail autour du pastoralisme







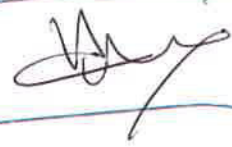
⇒ **ré-adhésion acceptée par les adhérents**

**Valoriser la ressource existante sur l'estive**  
Réunion des adhérents de la Coopérative du Mont Mouchet

Mairie de Clavières. Mardi 21 novembre 2017

**Feuille de présence**

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
SERAUVER Bérénice	SMAAT		b.seravuer@haut-marche.com
CHATEAUNEUF JEAN LOUIS	AGRICULTEUR		05.11.23 64 50
LEBRE Christophe	AGRI		0686646189
Pic Jeremy	Agri		carl.dePamargende@orange.fr
COUTAREL Jacky	Agri		0675263673 jacky.coutarel@orange.fr
Rampon Jerome	Agri		06 19 15 93 18 jerampon@haut-marche.fr
RAMPON J-PAUL	Conseil d'Administration Coop Estive d'Hardf		Hardf clavières
MARTIN Denis	Agri		breeder clochette@orange.fr
Delbos Thierry	Agri		GASC des chèvres
Hugen Thomas	Agri		<del>Thomas Hugen</del> thug@laposte.net

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
BRONCY J-Paul	ELEVEUR		04 71 23 41 87
HUYON Serge	ELEVEUR		06 92 55 92 89
RACHIER Caroline	CERFRANCE CANTAL		crachermissuel@15. cerfranw.fr 06 83 18 99 65
DELORME THIERRY	ELEVEUR		06 66 89 67 21
MEVERBAC Yves	ELEVEUR		06 75 58 36 12
ROCHE Bernard			06 33 28 42 19
MARTIN Laure	TERRA TERRE		06 74 56 15 62





*Compte-rendu de réunion  
19 septembre 2017*

---

**Ressource en eau  
sur les Clauzels et les Pierres blanches  
Commune de Clavières (15)**

---

**Etaient présents**

Cf feuille de présence jointe

**Etaient excusés**

Mr Yannick BAYLE, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Mme Alexandra JOINEL, DDT15, service environnement, Unité Eau

Mr Guillaume LECHAT, Agence de l'eau Adour-Garonne

Mr Thierry PANTAROTO, Agence Française pour la Biodiversité

---

Barbara SERRURIER ouvre la réunion par la définition de son objectif : faire un état des lieux des enjeux et des dispositifs en lien avec la ressource en eau présents sur les secteurs des Clauzels et des Pierres blanches afin de définir de potentielles actions à mener.

Mr HUGON, maire de Clavières et Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » présente le contexte de la réunion. La Coopérative d'estives du Mont Mouchet qui loue les **parcelles communales pour l'estive des bovins est amenée à faire face à des périodes de pénurie en eau sur certains secteurs auxquelles il convient de trouver des solutions.**

Il propose de faire un tour de table des participants.

A l'issue des présentations de chacun, Mr Jean-Michel VIGIER présente la Coopérative d'estive du Mont Mouchet dont il est Président, en quelques mots :

- ✓ 22 adhérents dont 17 qui transhument, tous éleveurs sur la commune de Clavières
- ✓ 420 ha d'estive
- ✓ 560 animaux répartis en plusieurs lots
- ✓ les éleveurs sont en zones AOP Cantal et AOP Bleu d'Auvergne
- ✓ La coopérative d'estive fut créée dans les années 1970 afin d'essayer d'endiguer le départ des agriculteurs de la commune de Clavières et de les regrouper ; l'échelle d'action est donc communale
- ✓ En 2016, la structure a entamé une conversion à l'agriculture biologique et des réflexions sur la gestion du pâturage sont en cours
- ✓ La même année, elle s'est engagée dans des mesures agro-environnementales et climatiques
- ✓ La coopérative d'estive fonctionne essentiellement sur l'entraide et fait appel à des prestataires pour les gros travaux.

Patrick LALO demande comment se fait actuellement l'alimentation en eau sur les pâturages.

Jean-Michel VIGIER répond que la majorité de **l'alimentation en eau se fait par captage de sources** sous lequel est déposé un bac d'abreuvement, le trop plein est restitué. Sur les Pierres blanches, les sources de surface apportent toujours la même quantité en eau mais les besoins ont évolué. Jusqu'en 1992, environ une centaine de bovins et de moutons pâturaient. Depuis, les bovins allaitants ont remplacé les moutons et le nombre d'animaux a augmenté (presque doublé). Toutefois aucun apport extérieur d'eau n'est réalisé actuellement.

Barbara SERRURIER présente le secteur ciblé qui se situe sur le vaste plateau de la Margeride, sur 2 bassins versants : celui de l'Allier et de la Truyère. Le secteur est utilisé pour l'agriculture et pour l'alimentation en eau potable.

Comme évoqué précédemment, l'usage agricole est celui de pâturage d'estive du 25 mai au 1<sup>er</sup> novembre sur une zone située à 1400 m d'altitude.

Les Pierres blanches est un **secteur riche en sources qui ont été captées pour approvisionner en eau potable les communes du nord de la Margeride** et sont gérées par le Syndicat intercommunal des eaux de la Margeride nord. Ces captages datent des années 80. Des études reposant sur la description du secteur avaient été réalisées avant leur captage. Mais aucune donnée hydrogéologique précise ne semble disponible a priori sur ce secteur.

Ce secteur fait partie de 2 ZNIEFF<sup>1</sup> et fut désigné en 2009 comme site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » au titre de la Directive « habitat, faune, flore »

Les dispositifs relatifs aux bassins versants présents sur ce secteur sont les suivants :

- ✓ **Contrat territorial (CT) affluents rive droite de la Truyère.** La technicienne rivière qui le suit devait être présente ce jour mais a été empêchée. Ce CT est en cours d'élaboration et porté par Saint-Flour communauté.
- ✓ **SAGE du Haut-Allier et CT sur ce bassin versant**

Aude LAGALY présente le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du Haut-Allier qui est une planification de la ressource en eau à l'échelle de tout le bassin versant de l'Allier. Il définit un programme de gestion basé sur 5 enjeux : Gouvernance / Gestion qualitative / Gestion quantitative de l'eau/ Biodiversité des cours d'eau/ Risque inondation.

Concernant l'eau potable il n'y a aucune règle spécifique édictée par le SAGE.

Sur la Cronce, une sensibilité à l'étiage a été identifiée. Le secteur ouest des Pierres blanches appelé le Triangle ainsi que d'autres parcelles situées plus au sud sont sur des affluents de cette rivière. Cette sensibilité serait donc à prendre en compte dans le cadre d'un projet de captage sur ces secteurs amont de la Cronce.

Un contrat territorial existait sur les affluents languedociens de l'Allier, porté par le SICALA de la Haute-Loire. Il est actuellement terminé et ces actions concernaient essentiellement l'entretien des arbres situés sur les berges et la suppression de seuils, donc il a peu concerné le secteur dont il est question à cette réunion.

Aude LAGALY poursuit en indiquant qu'un contrat territorial est en projet sur l'ensemble du haut bassin de l'Allier (même périmètre que celui du SAGE) : un dossier de présélection a été déposé auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Ce CT pourrait englober des actions en lien avec la problématique de la Coopérative d'estive comme des aménagements d'abreuvoirs. L'année 2018 devrait être celle de l'élaboration de ce contrat et la phase de mise en œuvre devrait pouvoir débuter en 2019.

Jean-Michel VIGIER indique que la problématique de la gestion de l'eau est présente sur la majorité des parcelles utilisées par la Coopérative d'estive à des degrés différents. Il apparaîtrait donc intéressant de **réfléchir à des solutions à cette échelle et non de se limiter aux parcelles des Clauzels et des Pierres blanches** d'autant que plusieurs parcelles plus au sud sont sur la Gourgueyre ou un de ses affluents et pourraient donc être concernées par le CT.

---

<sup>1</sup> ZNIEFF : Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique

**Il est précisé que les Agence de l'eau ont fait savoir que leur participation financière pourrait se faire uniquement via l'entrée contrat territorial.**

Aude LAGALY estime que ce serait effectivement à étudier et précise qu'une étude hydrogéologique sera menée sur l'ensemble du bassin versant de l'Allier et tout particulièrement sur les zones sensibles à l'étiage telles que la Crouce et ses affluents dont la Gourgueyre fait partie.

Emilie DUPUY présente quelques éléments de sa visite de terrain à l'automne 2016 avec Mr VIGIER sur l'ensemble des parcelles de l'estive dans le cadre de la cellule d'animation « zones humides ». Cette visite fut rapide mais a permis d'avoir un premier aperçu des problématiques liées à l'eau sur l'ensemble des parcelles. Des améliorations pourraient être apportées en particulier sur des parcelles assez humides comme celle de Mardarie où aucun point d'eau n'est aménagé et où les vaches tendent à dégrader le milieu par leur piétinement. Sur les parcelles de la Roche du Beurre et des Pierres blanches, des bacs sont aménagés mais les animaux doivent faire de longues distances pour y accéder selon où se trouve la ressource fourragère. Si la Margeride est effectivement un « château d'eau », elle présente néanmoins régulièrement un déficit en eau estival qui réduit la disponibilité en eau contrairement à ce qui se passe sur le Cézallier par exemple. **Il convient donc d'améliorer les connaissances sur la ressource en eau disponible afin de trouver des solutions techniques qui pourraient répondre aux besoins de la coopérative d'estives, sans ou avec peu d'impact sur la ressource et les milieux.**

Jean-Michel VIGIER indique que la Coopérative d'estive est dans cette démarche de prise en compte des différents enjeux mais qu'intégrer tous les éléments à la réflexion n'est pas simple. Les CT pourraient être de bons leviers pour mettre en œuvre des solutions techniques. Emilie DUPUY précise que le CT peut effectivement être un bon levier dans la mesure où les enjeux environnementaux et surtout en lien avec la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau est bien prise en compte.

Aurélie CHEBANCE indique que le **Département du Cantal propose une aide aux aménagements pastoraux qui permet de financer 30% des frais d'aménagement** dans la mesure où le projet n'est pas engagé ou déjà réalisé et qu'il réponde bien aux enjeux environnementaux. C'est ce qui a été fait sur une estive du Cézallier : la COPTASA a ainsi bénéficié d'une aide pour améliorer les abreuvoirs et mettre en place des dispositifs limitant le piétinement des berges de cours d'eau.

Emilie DUPUY indique que, dans le cadre du **Pacte Cantal**, il y a également une fiche-action pour les estives collectives concernant les aménagements agro-pastoraux (parcs de contention, accès aux estives, aménagement de points d'abreuvement...).

*A ce stade, les échanges se poursuivent en l'absence de Mr HUGON qui doit s'absenter.*

Aude LAGALY indique que dans la réflexion globale il est important d'intégrer le changement climatique et précise que l'étude hydrogéologique évoquée précédemment intègrera cet aspect.

Barbara SERRURIER informe qu'un **plan de gestion pastoral** a été élaboré par un bureau d'étude en 2014 dans le cadre de l'animation Natura 2000 en coopération avec les adhérents de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet et que 2 journées de retour technique sont prévues en octobre 2017 afin de réfléchir à cette gestion de l'ensemble des parcelles de l'estive. Ces éléments liés à la ressource en eau seront importants à intégrer à la réflexion.

**Jean-Michel VIGIER indique qu'ils ont bien conscience que le milieu a ses limites et qu'il convient de trouver un équilibre raisonnable dans son utilisation.**

Il poursuit en indiquant que des études avaient été réalisées dans les années 2000 par un hydrogéologue sur plusieurs secteurs de la commune de Clavières dans le cadre de l'étude du réseau communal. Il conviendra de voir avec Mr HUGON s'il a connaissance de certains éléments et si ces éléments concernent les secteurs d'estive.

Barbara SERRURIER indique que, certes, les éleveurs ont une certaine connaissance des sources disponibles mais que peut-être la piste d'une ressource en eau plus profonde pourrait être mise en évidence via une étude hydrogéologique.

Emilie SOLIGNAC, hydrogéologue au Conseil départemental du Cantal, précise que compte-tenu de la géologie de la zone, une étude approfondie serait nécessaire pour connaître les capacités en eau.

Les échanges s'orientent vers **la réalisation d'une étude hydrogéologique des secteurs d'estive**. Jean-Michel VIGIER indique qu'il lui semblerait nécessaire que la Coopérative d'estive puisse être accompagnée dans cette recherche de solutions et le lancement d'une telle étude. La fédération Auvergne Estive va bénéficier d'un animateur qui risque de ne pas avoir suffisamment de temps disponible pour assurer cette assistance. Il interroge donc sur les possibilités d'accompagnement disponibles.

L'animation Natura 2000 ne peut intégrer ce type d'action compte-tenu de la thématique et du domaine de compétence nécessaire. En effet, il s'agirait surtout d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage. Il faudrait voir **avec les Agences de l'eau et la Chambre d'agriculture si ces structures peuvent proposer ce type de prestation**.

Pour réaliser l'étude, il conviendrait de s'adresser à un bureau d'étude spécialisé dans l'hydrogéologie. Celui-ci serait chargé de consulter la bibliographie existante et notamment celle du BRGM.

Les participants s'accordent pour dire que cette étude doit être réalisée en prenant en compte les éléments de gestion pastorale et devrait intégrer également des propositions concrètes d'aménagement : études de différents scénarios techniques et mise en parallèle des aspects réglementaires, de l'impact ou non sur le milieu, du coût des solutions proposées...

Les membres du conseil d'administration de la Coopérative d'estive sont invités à s'exprimer sur cette proposition d'étude assez complète.

Jacky COUTAREL indique qu'avant, les captages étaient plus alimentés en particulier par la neige. Bernard ROCHE indique que pour lui, il n'y a pas de modification d'alimentation mais des décalages dans le temps et la répartition.

Bernard JULIEN indique, pour sa part, que le nombre d'animaux ayant augmenté et les zones ayant été modifiées avec en particulier des arbres qui « pompent » plus d'eau, il y a des modifications dans la disponibilité de l'eau.

Bernard ROCHE et Bernard JULIEN indiquent que capter l'eau sur la Roche du Beurre un peu plus bas serait possible, les vaches ayant utilisé cette ressource cet été. Les bovins « se débrouillent » après. Cela paraît plus simple et il n'y a pas à faire de grosses dépenses publiques. Jean-Michel VIGIER et Barbara SERRURIER indiquent que cela ne résout pas le problème du parcours à effectuer par les animaux pour s'abreuver et que cela risque de participer à un déséquilibre de l'utilisation de la ressource fourragère.

Bernard ROCHE indique que le Triangle avec sa zone humide serait une zone intéressante mais que la présence d'espèces de plantes carnivore empêche son utilisation.

Barbara SERRURIER répond que l'objectif de Natura 2000 n'est pas d'empêcher les projets mais de réfléchir en amont afin d'éviter ou limiter leurs impacts. Aude LAGALY indique que la destruction de zone humide doit faire l'objet de mesures compensatoires inscrites dans la règle n°2 du SAGE.. Béatrice JOUBERT et Patrick LALO indiquent également qu'un projet d'assèchement de zone humide peut être soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau et devra être compensé (à partir de 1000m<sup>2</sup>). De plus, si la zone humide est d'intérêt communautaire (en site Natura 2000), il sera difficile réglementairement d'autoriser son assèchement (autorisation au titre de Natura 2000 à partir de 100m<sup>2</sup> asséché).

Concernant les captages d'eau potable, Emilie SOLIGNAC informe que la déclaration d'utilité publique n°87-527 du 3 juillet 1987 n'est pas conforme pour l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le

Syndicat des eaux de la Margeride Nord va donc être amené à demander une nouvelle DUP (déclaration d'utilité publique). A l'occasion de cette révision, les périmètres de protection pourraient être modifiés et des mesures de protection des captages supplémentaires seront probablement décidées.

Par ailleurs, elle indique qu'il convient d'étudier **la durabilité des captages** déjà réalisés ou ceux projetés. Jean-Michel VIGIER reconnaît qu'en effet parfois certains se bouchent.

Béatrice JOUBERT et Patrick LALO précisent que selon les débits des sources et les volumes prélevés, **la réalisation d'un captage peut être soumise à déclaration loi sur l'eau (incluant une évaluation des incidences Natura 2000 ou autorisation régime propre Natura 2000)** et que l'étude hydrogéologique permettrait d'avoir ces données et de pouvoir compléter d'éventuels dossiers administratifs.

Le dossier loi eau est là pour autoriser le prélèvement sur le milieu naturel. Ce milieu a des limites et l'augmentation du besoin en eau peut avoir un impact sur la ressource et ce qui est restitué aux différents bassins versants.

La majorité des participants s'accorde sur le fait qu'un état des lieux est nécessaire sur ces secteurs.

Il apparaît toutefois que les administrateurs de la coopérative d'estive ne sont pas tous favorables à la mise en œuvre de travaux potentiellement plus importants que ceux évoqués précédemment. Barbara SERRURIER leur précise que la problématique de la Roche Beurre n'est qu'une part de la problématique de la ressource en eau pour l'estive et qu'une vision globale à l'échelle de toutes les parcelles de l'estive serait plus pertinente et serait à mettre en lien avec leur gestion pastorale.

**Jean-Michel VIGIER en guise de conclusion intermédiaire indique qu'il conviendrait de trouver un prestataire pour réaliser l'étude hydrogéologique et que la Coopérative d'estive aurait besoin d'un animateur pour accompagner les membres de la structure dans leur démarche.**

Béatrice JOUBERT s'interroge sur les modalités de préparation d'un cahier des charges de l'étude et sur le porteur du projet d'étude éventuel.

Il semblerait cohérent que le portage soit communal puisque les parcelles sont propriétés de la commune. Cette question nécessite l'avis de Mr HUGON et du conseil municipal.

Emilie SOLIGNAC précise qu'en cas de portage communal, il serait possible de solliciter l'agence technique départementale : **Cantal Ingénierie et territoires (CIT)**

Ce service peut assurer la préparation du cahier des charges qui comprendrait :

1. l'étude hydrogéologique,
2. la mise en lien avec la gestion pastorale,
3. les propositions d'aménagements.

Par ailleurs, ce service peut aussi assurer la demande de financement. Cette prestation est payante il convient donc de **demandeur un devis**. Emilie SOLIGNAC précise qu'a priori les agences de l'eau peuvent financer cette prestation. La personne à contacter au CIT serait Mr Jean-Baptiste DORE (04 71 45 27 28).

Pour la phase de lien avec les milieux et les enjeux, l'appui du Conservatoire Botanique National du Massif central est évoqué par Barbara SERRURIER. Béatrice JOUBERT indique que cela serait envisageable mais qu'il faut prévoir le nombre de jours d'appui nécessaires et en faire part à la DREAL qui finance ce type d'actions.

Emilie SOLIGNAC précise, à l'issue de ces échanges, qu'une étude hydrogéologique apparaît pertinente et qu'il faudrait que le cahier des charges soit bien adapté aux objectifs de l'étude et aux résultats attendus,

En parallèle, et pour avoir une connaissance plus précise des ressources en eau du secteur, un **suivi des débits des sources doit être réalisé** car ces données sont essentielles.

Elle invite les membres de la coopérative d'estive à réaliser quelques mesures entre **la mi-septembre et début novembre sur l'ensemble des sources** qu'ils connaissent, aussi bien celles déjà captées que celles qu'ils observent et qui sont non aménagées.

**Rappels sur les modalités de réalisation d'une mesure de débit (le protocole de mesure de débits des sources sera transmis en parallèle à M. Vigier) :**

**Matériel**

Seau ou bouteille gradués  
Chronomètre

**Procédure**

Disposer le récipient sous la source d'eau (au point le plus haut) et noter le temps de remplissage et la quantité d'eau

**Fréquence**

Ces mesures sont à faire régulièrement (pour le réseau d'eau potable la fréquence est d'une fois par mois voire tous les 15 jours).  
Emilie SOLIGNAC préconise donc de faire ce suivi tous les 15 jours, cela permettrait de voir les variations sur les sources.

Jean-Michel VIGIER indique que la Coopérative d'estive va s'organiser pour réaliser ces mesures.

Barbara SERRURIER conclut cette réunion :

- ✓ La réalisation d'une étude à 3 volets (étude hydrogéologique, étude des milieux et de la gestion pastorale en lien avec les éléments issus de l'étude hydrogéologique et propositions d'aménagement) apparaît pertinente pour les techniciens et certains administrateurs de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet ;
- ✓ Cette action pourrait potentiellement bénéficier de financements des Agences de l'eau sous réserve qu'elle réponde aux critères d'éligibilité et soit intégrée dans des contrats territoriaux;
- ✓ Cette action pourrait potentiellement bénéficier d'un accompagnement administratif par le CIT si le projet était porté par la commune ;
- ✓ Il apparaît nécessaire que la Coopérative d'estive définisse en interne ses objectifs à court, moyen et long termes et prenne en compte les éléments présentés à cette réunion. Les techniciens présents restent à leur écoute pour toute précision.

Remerciements à tous les participants pour leur présence et leurs apports techniques.

Compléments d'information apportés par les participants :

Emilie SOLIGNAC indique qu'un Plan Local de Production et de Distribution de l'eau potable a été réalisé de 2006 à 2009 sur le secteur Margeride-Truyère. Cette étude avait pour objectif de 1/faire un état des lieux de la situation, 2/définir des enjeux et de propositions d'objectifs, 3/propositions de scénarios et d'actions. Il faudrait voir avec Mr HUGON si une autre étude a été réalisée.

La DDT du Cantal précise les éléments de réglementation suivants :

Pour un captage souterrain (supérieur à 1000 m<sup>3</sup>/an, captage inférieur à ce débit est considéré comme un prélèvement domestique) :

- 1.1.1.0 Création d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau >> Déclaration
- 1.1.2.0. Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :
  - 1° Supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/an >> Autorisation
  - 2° Supérieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an mais inférieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an >> Déclaration

Si zone humide, il conviendra de vérifier l'applicabilité de la rubrique 3310 :

- 3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :
  - 1° Supérieure ou égale à 1 ha : Autorisation
  - 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha : Déclaration

Si pompage en nappe alluviale ou en cours d'eau :

- 1.2.1.0. A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L214-9, prélèvements et installations et ouvrage permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :
  - 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 100 m<sup>3</sup>/heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal : Autorisation
  - 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1000 m<sup>3</sup>/h ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau : Déclaration.




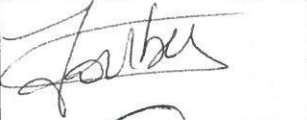
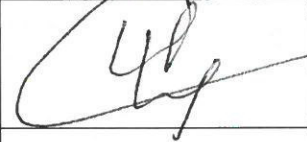
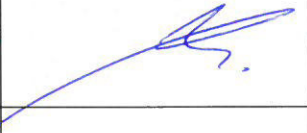


**Réunion de travail  
Ressource en eau sur les Clauzels et les Pieres blanches  
Clavières**

Site Natura 2000  
« Sommets du nord Margeride »

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	E-mail/ téléphone
Hugon Serge	coop Haut Allier		
COVTAREL Jacky	coop MT Nouchat		
JULIEN - Bernard	Coop Estive		
ROCHE Bernard	Coop. d'Estive		
RAMPON J. PAUL	Coop. Estive		
SOLIGNAC Emilie	CD15 PAGE		esolignac@cantal.fr 04 71 46 48 34
CHEBANCE AURELIE	CD15 Mission ENR		achebance@cantal.fr 04 71 46 48 29.
LAGALY Aude	PAGE Haut-Allier Eplorie		aude.lagaly@ epfb-bio.fr.
Emilie DUPUY	Cen Auvergne		emilie.dupuy@cen-auvergne.org



Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	E-mail/ téléphone
LALO Patrick	DDT 15		patrick.lalo@cantal.gouv.fr
JOUBERT Béatrice	DDT 15		beatrice.joubert@cantal.gouv.fr
HILGON Gilbert	Mairie de CLAVIERES		
SERRURIER Barbara	SNAT.		

**Annexe 3 : Rapport « Etat des lieux des tourbières  
boisées sur les communes de Védrines-Saint-Loup  
et Montchamp »**

Site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride »  
**Etat des lieux des tourbières boisées**  
*Mars et août 2017*

Communes de Védrières-Saint-Loup et Montchamp



Relevés et rédaction : Barbara SERRURIER  
Crédit photo : SMAT du Haut-Allier



## SOMMAIRE

Introduction .....	3
I. Généralités sur les tourbières boisées.....	3
II. Méthodologie.....	5
A. Localisation des tourbières sur les communes de Védrines-Saint-Loup et Montchamp ....	5
B. Périodes et modalités de prospection .....	6
C. Mesure de hauteur de tourbe .....	7
D. Tables produites.....	7
III. Observations et résultats .....	8
A. Données générales.....	8
B. Tourbière 1 .....	8
C. Tourbière 2.....	10
D. Tourbière 3.....	12
E. Tourbière 4 .....	14
F. Tourbière 5 .....	15
G. Tourbière 6.....	18
IV. Analyse.....	21
Conclusion .....	23
Bibliographie .....	24

## Introduction

La Zone Spéciale de Conservation des « Sommets du nord Margeride » abrite un riche patrimoine naturel caractéristique des sommets margeridiens. On y retrouve des milieux ouverts telles que les landes sèches à Callune et Myrtille ou les pelouses à Nard, des milieux forestiers très intéressants comme les vieilles sapinières ou les hêtraies à Houx, quelques milieux d'éboulis rocheux mais aussi **quelques zones humides dont les tourbières** qui sont les formes les plus riches.

Ces dernières sont des habitats naturels prioritaires au sens de la directive « Habitats-Faune-Flore », dans leur état de « Tourbières hautes actives » (habitat d'intérêt communautaire 7110). Certaines se trouvent au sein de zones agricoles d'estives, d'autres se trouvent au cœur de massifs forestiers, en particulier de massifs plantés en résineux dans le cadre de la politique des Fonds forestiers nationaux (FFN).

Un précédent rapport rédigé en 2013 faisait l'état des lieux des tourbières situées sur la commune de Clavières dont la majorité des tourbières étaient situées sur des zones d'estive. Le présent rapport porte sur les tourbières situées sur les communes de Vedrines-Saint-Loup et Montchamp qui sont, elles, **des tourbières situées en milieux forestiers**.

Comme en 2013, l'objectif du rapport est de donner un état des lieux sans prétention des tourbières en vue d'une réflexion ultérieure sur leur gestion et les actions à mener (acquisition de connaissances, travaux...).

Etabli par l'animatrice Natura 2000 du site qui ne dispose pas de toutes les compétences requises pour réaliser un diagnostic fin sur ces types de milieux, ce rapport est un bilan de terrain des sites visités qui permet de faire émerger des questions et qui pourra constituer un document de base pour une réflexion pouvant être engagée par un groupe de travail sur la gestion des tourbières du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ».

Après une présentation générale des tourbières, la méthodologie mise en œuvre est présentée suivie des observations de terrain. A la lumière de ces éléments, une analyse de l'état actuel des tourbières est conduite, et des propositions pour au suivi et la gestion de ces tourbières sont faites.

## I. Généralités sur les tourbières boisées

Les tourbières sont des milieux remarquables qui possèdent des caractéristiques physico-chimiques très particulières et auxquelles se sont adaptées des espèces végétales et animales qui participent à la diversité biologique.

La formation et l'évolution des tourbières sont liées à la conjonction de plusieurs facteurs :

- ✓ La géomorphologie et la géologie : la nature du substrat influe directement sur la structure de la tourbière (infiltrations, minéraux, perméabilité ...)
- ✓ Le climat : il influence directement les conditions hydrologiques (précipitations, évaporation, gel/dégel ...) ; il conditionne également la composition floristique des tourbières et leur vitesse d'évolution ;
- ✓ La topographie : elle conditionne les écoulements, accumulations ou stagnations d'eau ;
- ✓ L'hydrologie : essentielle dans le système d'érosion et le « drainage » des zones concernées, elle est à mettre en relation avec la topographie ;
- ✓ L'anthropisation : la gestion de ces zones par l'homme est à mettre en relation directe avec l'état dans lequel les tourbières se trouvent aujourd'hui. Une gestion par simple pâturage extensif pendant des dizaines ou centaines d'années n'aura pas les mêmes conséquences qu'un drainage radical, ancien ou récent.

**Caractériser une tourbière** passe par la prise en compte de plusieurs éléments :

- ✓ Le bassin versant : il aide à caractériser l'environnement géographique et géologique ;
- ✓ La perméabilité du substrat : ce paramètre doit conduire à la caractérisation du type de tourbière (de pente, topogène ...) ;
- ✓ La profondeur de la tourbe : il indique le degré de maturité de la tourbière ;
- ✓ Les niveaux successifs de tourbe : la réalisation de carottages permet de connaître l'évolution des conditions hydrologiques et les caractéristiques du stockage de l'eau ;
- ✓ L'approche socio-économique et historique de la tourbière, éléments essentiels dans les orientations de gestion.

Les tourbières margeridiennes sont caractérisées par des **surfaces modestes** (quelques centaines de m<sup>2</sup> à quelques hectares) et par **l'accumulation de sphaignes et d'un cortège floristique particulier** selon leur typologie (Linaigrette, trèfle d'eau, callune, myrtille, airelle rouge, bouleau nain en certains lieux...). Le substrat est cristallin, généralement formé de formes altérées de granites et d'orthogneiss, d'où des conditions relativement acides. Les tourbières hautes actives sont les habitats très spécifique et fragiles compte-tenu des espèces hyperspécialisées qu'on y trouve. Ils ont une valeur écologique exceptionnelle. Les tourbières basses ou bas-marais sont marquées par un affleurement de la nappe d'eau quasiment en permanence.

Une fois les tourbières caractérisées dans leur état « naturel », se pose la question des modifications d'origine anthropique ayant été opérées au cours du temps. CUBIZOLLES et SACCA proposent une classification des tourbières du Massif-Central, en fonction des modifications qui ont pu leur être apportées selon **six degrés de modifications**, de l'état le plus « naturel » (degré 1) à l'état le plus anthropisé (degré 6). Cette classification est reprise dans la méthodologie d'état des lieux menée sur les tourbières du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride ».

- 1 : Absence de modifications
- 2 : Modifications mineures
- 3 : Modifications modérées
- 4 : Modifications majeures
- 5 : Destruction presque totale puis restauration
- 6 : L'ouvrage qui était à l'origine du développement de la tourbière a disparu ou n'est plus fonctionnel (tourbières d'origine anthropique).

La gestion des tourbières et tout particulièrement des tourbières boisées se pose en Margeride où la plantation de résineux entre 1950 et 1970 dans le cadre du FFN fut importante.

Longtemps le maintien des tourbières a été opposé au boisement naturel. Pourtant il est désormais admis par les différents acteurs en charge de la gestion de ces milieux qu'une coexistence est possible et que la présence des arbres peut être favorable au fonctionnement de la tourbière voire même que certains boisements sont une des caractéristiques de certaines tourbières. Aussi la gestion des tourbières boisées doit se faire au cas par cas. CUBIZOLLES et SACCA préconisent des interventions **ciblées et réalisées avec prudence** (petites surfaces, limitation des engins...) En effet, lorsque la dynamique naturelle de la tourbière fonctionne bien, il est recommandé de ne pas intervenir.

Au Domaine du Sauvage, le département de la Haute-Loire dans le cadre du plan de gestion a fait réaliser de travaux d'expérimentation de recul de lisière. Cette action a consisté à effectuer 3 coupes différentes :

- ✓ Une coupe à blanc des arbres de lisière
- ✓ Une coupe modérée en laissant environ 1 arbre sur 2 en place
- ✓ une coupe à blanc par place.

Aucun suivi botanique n'a été fait et aucune conclusion tirée à ce jour de ces essais. Toutefois sur le terrain, il a été constaté que les 2 modes de gestion « extrêmes » apparaissaient défavorables au moins sur le plan forestier car ils favorisent les chutes d'arbres (*communication personnelle*).

Au vu de ces éléments, la caractérisation des tourbières, que ce soit d'un point de vue écologique, fonctionnel ou socio-économique, est indispensable à toute prise de décision quant à leur gestion. Sur le site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride », l'ensemble de ces éléments n'a pas pu être étudié ni en 2013 ni en 2017. Les éléments présentés ci-après constituent un point de départ à une réflexion plus avancée autour de la caractérisation et de la gestion des tourbières du site Natura 2000.

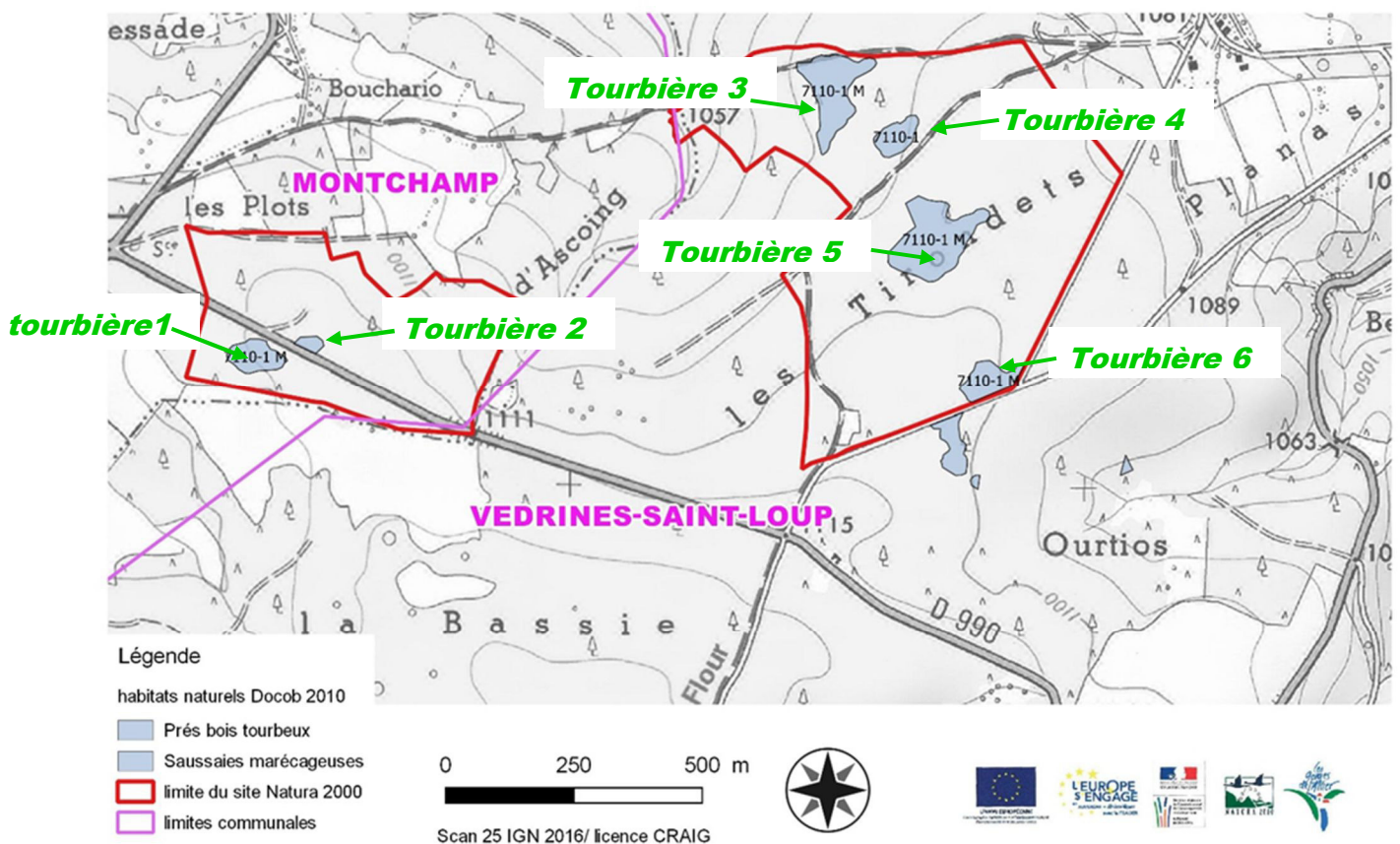
## II. Méthodologie

### A. Localisation des tourbières sur les communes de Védrières-Saint-Loup et Montchamp

Les 6 zones prospectées en 2017 sont situées sur les communes de Védrières-Saint-Loup (4) et Montchamp (2) dans le Cantal. Elles ont été pré-localisées grâce à l'outil cartographique QGIS pour lequel ont été utilisés :

- ✓ le fond de carte Scan 25 2013 mis à disposition par le CRAIG dans le cadre de la licence établie avec le SMAT du Haut-Allier,
- ✓ la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire établie par l'ONF (LECOQUEN) en 2009 dans le cadre de la rédaction du DOCOB.

#### Localisation des tourbières sur les communes de Védrières-Saint-Loup et Montchamp



Sur le terrain l'animatrice a utilisé la **fiche de caractérisation des tourbières** rédigée en 2013 (cf annexes). Cette fiche-terrain comprend :

- ✓ Des éléments généraux (identifiant de la zone tourbeuse, commune, département, date du relevé)
- ✓ Des éléments sur la météorologie : le jour du relevé et les 2 jours précédents
- ✓ L'accès en véhicule à la zone
- ✓ Les mesures de hauteur de tourbe (voir méthodologie ci-après)
- ✓ Les observations d'espèces animales et/ou végétales remarquables
- ✓ La caractérisation du recouvrement ligneux (taux de recouvrement en 4 classes)
- ✓ Les facteurs de dégradation
- ✓ Les numéros des photographies et points GPS éventuels
- ✓ Le degré de dégradation selon la typologie d'Hervé Cubizolles (2004)
- ✓ D'autres remarques éventuelles

#### B. Périodes et modalités de prospection

La phase de terrain s'est déroulée sur 2 journées à 2 saisons différentes :

- ✓ 28 mars 2017 pour un premier passage rapide,
- ✓ 30 août 2017.

En mars, la visite suivait une période très venteuse avec quelques chutes de neige. Les effets occasionnés (chutes d'arbres et de branches) étaient bien visibles et avaient rendu l'accès au site difficile.

Au contraire en août, la période estivale a été chaude et très ensoleillée. L'eau n'affleurait dans aucune des zones prospectée sauf à un endroit sur la tourbière 3. Certaines sphaignes présentaient un aspect jauni et sec.

Ces secteurs sont en forêts sectionnables donc soumises au régime forestier et gérés par l'ONF. Les zones tourbeuses ne semblent pas exploitées hormis leurs périphéries plantées en sapins pectinés entre 1950 et 1970.

Les éléments suivants ont été géolocalisés grâce à la réalisation de waypoints sur le GPS Garmin E-TREX 20 :

- ✓ Les points de relevés de profondeur de la tourbe,
- ✓ Les stations de Gentiane pneumonanthe,
- ✓ Tout élément remarquable.



### C. Mesure de hauteur de tourbe

La mesure de hauteur de tourbe a été effectuée grâce à une tige métallique graduée manuellement tous les 10 cm (voir photo ci-dessous). Celle-ci était enfoncée dans le sol jusqu'à toucher le substrat rocheux (arène ou roche-mère), la graduation apparaissant la plus proche de la surface était alors relevée.

Cette mesure donne une indication sur la formation de tourbe (turfigenèse), phénomène qui dépend de la fonctionnalité des tourbières, leur ancienneté, les conditions hydrologiques locales et leur typologie. Elles peuvent également être corrélées à d'éventuelles dégradations observées par ailleurs. Cette donnée seule ne suffit cependant pas à expliquer et interpréter les observations, ni à caractériser les tourbières.

L'idéal aurait été de réaliser des sondages à la tarière, les carottes de tourbe pouvant révéler des éléments importants sur l'historique et l'évolution de la tourbière.



*Tige métallique graduée  
permettant la mesure de hauteur  
de tourbe.*

### D. Tables produites

Les tables produites sont les suivantes :

- « Tourbières\_7110\_VSL\_Montchamp » : polygones localisant les zones prospectées,
- « 2017\_suivi\_tourbières\_point » : ensemble des point géoréférencés lors des prospections,
- « 2017\_hteur\_tourbe » : Points de mesure de profondeur du sol indiquant la hauteur de tourbe,
- « gentiane pneumonanthe » : localisation de pieds de Gentiane pneumonanthe

Le détail de la structuration des tables est indiqué dans leurs métadonnées.

### III. Observations et résultats

#### A. Données générales

Les tourbières suivies sont situées à environ 1 100 m d'altitude.

Le secteur reçoit en moyenne annuelle entre 800 et 1000 mm de précipitation.

Le bassin versant de ces zones est assez réduit. En effet, compte-tenu de l'altitude et des reliefs, ce secteur est plutôt une zone de sources et fait partie des bassins versants de l'Alagnon et de l'Allier. Les tourbières prospectées sont donc principalement alimentées en eau par les précipitations.

#### B. Tourbière 1

Commune : Montchamp

Surface : 0,53 ha

Description :

- ✓ située le long de la route D990
- ✓ cette zone est très boisée :
  - avec un recouvrement des ligneux supérieur à 50%
  - *Ligneux présents* : pins sylvestre, bouleaux
- ✓ *Espèces remarquables* :
  - 1 station de Jonquille jaune (mars 2017)
  - 1 station de Gentiane pneumonanthe observée (août 2017)
- ✓ 2 zones de dépression observées :
  - à l'est : ornières profondes un peu anciennes suite à un passage d'engin
  - A l'ouest, possible dépression « naturelle » constituant un ru lors de pluviométrie suffisante
- ✓ hauteurs de tourbe

Id_point	Hauteur de tourbe (cm)
1002	38
1003	35
1004	25
1005	39
1006	30
1008	24
1009	31
1010	17
Total cumulé (cm)	239
<b>moyenne (cm)</b>	<b>29,9</b>

Cette hauteur moyenne est en-dessous de la hauteur moyenne relevée sur les 6 sites qui est de 38,11 cm qui est elle-même bien en deçà des hauteurs relevées en 2013 qui se situaient autour d'1 mètre. La formation de tourbe ou turfigenèse est donc faible sur cette zone probablement depuis de nombreuses années. .

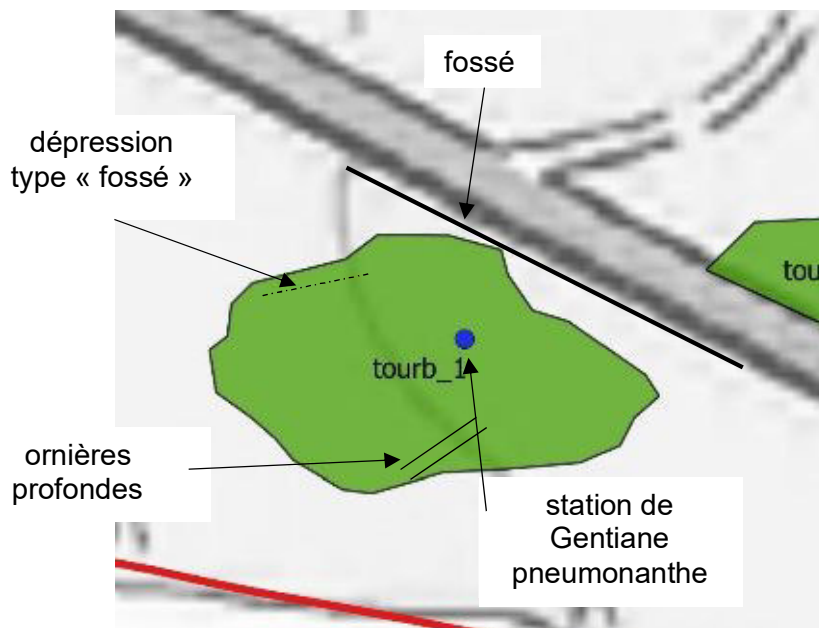


photo 1 : bouleaux et jonquilles (mars 2017)



photo 2 : Gentianes pneumonanthes et fougères (août 2017)

Degré de dégradation : 2 (modifications mineures)

Signes de dégradation ou de menace anthropique :

- ✓ Présence d'un fossé le long de la route
- ✓ Pas de signe d'exploitation récente
- ✓ Pas de drain identifié

Evolution pressentie

- ✓ Fermeture progressive avec conservation des zones de sphaignes si précipitations suffisantes
- ✓ Vérifier le fonctionnement hydrologique (absence de drain à objectiver)

### C. Tourbière 2

Commune : Montchamp

Surface : 0,12 ha

Description :

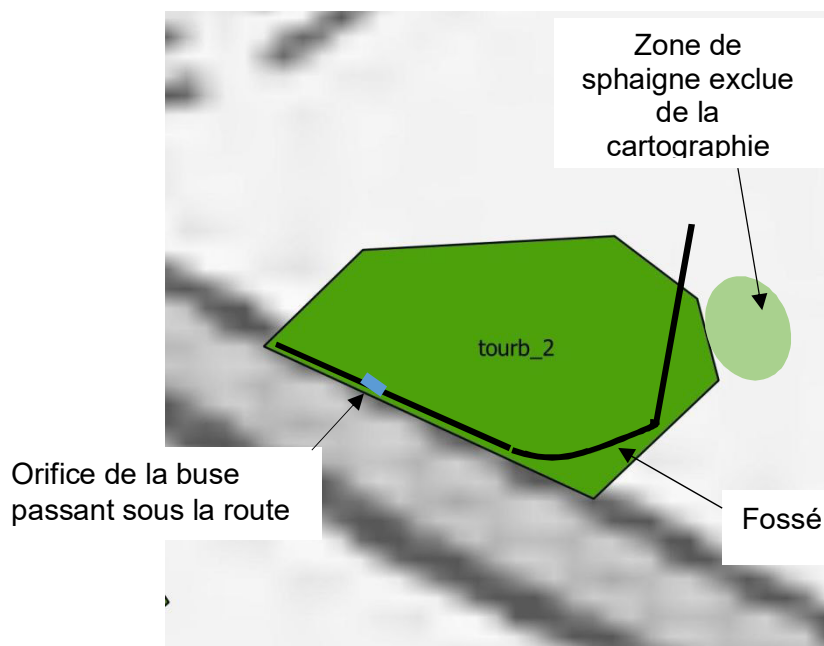
- ✓ située le long de la route D990 (de l'autre côté par rapport à la zone de tourbière 1)
- ✓ zone très boisée:
  - recouvrement ligneux supérieur à 50%
  - avec principalement pin sylvestre, sapin pectiné et bouleaux
- ✓ végétation présente :
  - buttes de sphaignes remarquables en mars et semblant moins développées en août (effet de la sécheresse ?)
  - présence de Callune et de Myrtille au sommet des buttes de sphaigne

N.B : une des zones à sphaigne ne semble pas intégrée dans la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire en tant que « tourbière haute active » 7110 au même titre que les zones voisines bien qu'elle présente un faciès similaire.

- ✓ hauteurs de tourbe

Id_point	Hauteur de tourbe (cm)
998	22
999	8
1000	25
1001	16
Total cumulé (cm)	71
<b>moyenne (cm)</b>	<b>17,75</b>

La hauteur moyenne de tourbe sur cette zone est très faible. Malgré un aspect tourbeux en saison humide, la turfigénèse semble très faible.



Degré de dégradation : 2 (modifications mineures)

Signes de dégradation ou de menace anthropique :

- ✓ Fossé le long de la route dans lequel débouche une buse passant sous la route
- ✓ Une dépression « naturelle » devenant un ru orienté sud-nord



*photo 4 : callune et myrtille, régénération de sapin pectinés*



*photo 3 : zone à sphaigne, callune, myrtille  
non intégrée dans la surface  
de l'habitat d'intérêt communautaire 7110*

Evolution pressentie

- ✓ Boisement progressif
- ✓ conservation des milieux humides dépendant des précipitations
- ✓ Vérifier si la circulation d'eau sur la zone et objectiver un éventuel effet drainant

### D. Tourbière 3

Commune : Védrières Saint Loup

Surface : 1,3 ha

Description :

- ✓ surface légèrement pentue, pente orientée vers le sud-ouest
- ✓ le long d'une piste forestière
  
- ✓ zone boisée mais de façon très hétérogène
  - alternance de zones ouvertes et zones boisées à plus de 50%
  - ligneux présents : pins sylvestre, sapins pectinés, bouleaux, saules
  
- ✓ végétation :
  - 2 stations de Gentiane pneumonanthe contactées
  - certaines zones ouvertes assez vastes présentent un faciès de plantes pionnières (ronces, grandes berces) suite à des modifications du milieu (**déboisement ?**)
  - quelques zones avec buttes de sphaignes
  
- ✓ hauteurs de tourbe

Id_point	Hauteur de tourbe (cm)
985	17
987	38
988	13
989	31
991	14
992	26
995	35
996	68
997	39
Total cumulé (cm)	313,6
moyenne (cm)	31,22

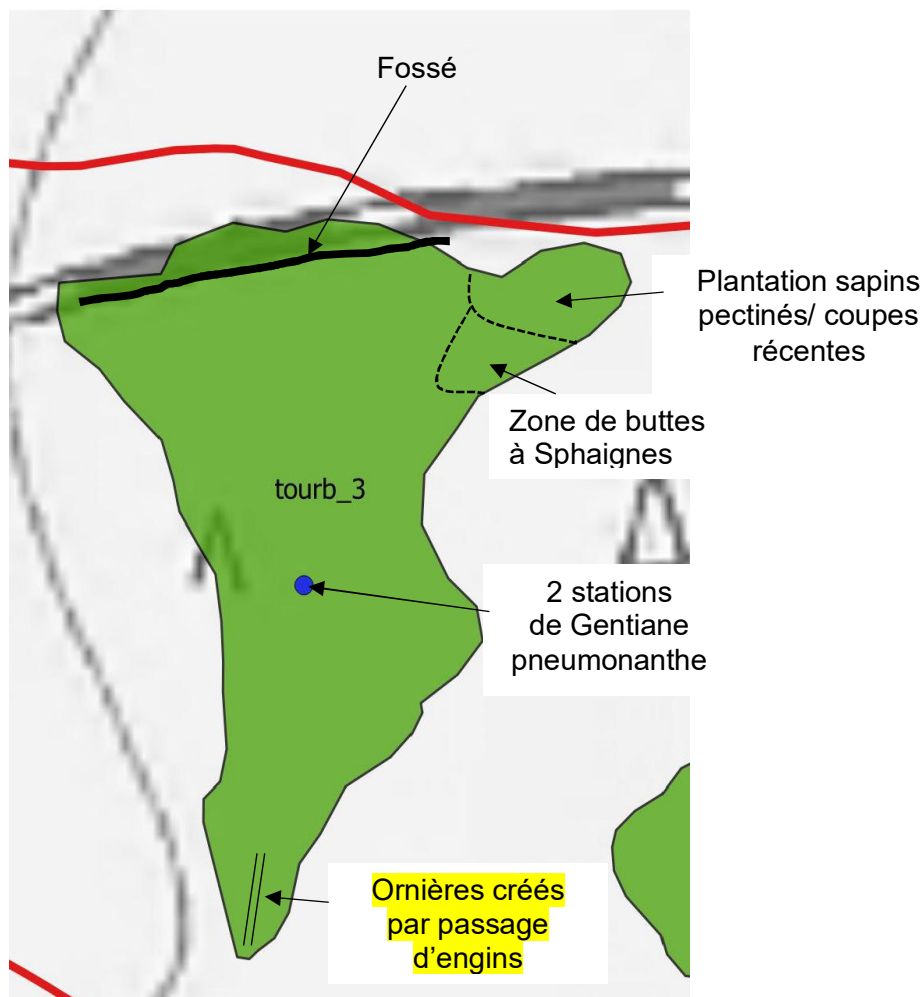
La hauteur de tourbe sur cette zone est très hétérogène avec une moyenne s'approchant de celle des 6 secteurs prospectés mais toujours caractéristique de zones à turfigenèse faible.



photo 5 : plantation sapins pectinés / coupes



photo 6 : zone ouverte à Grande Berce



Degré de dégradation : 3 (modifications modérées)

Signes de dégradation ou de menace anthropique :

- ✓ Fossé le long de la piste
- ✓ Une partie de la zone identifiée en 71110 était plantée en sapins pectinés ; des coupes ont été réalisées récemment
- ✓ Présence d'ornières et de zones ouvertes sur la partie basse compatibles avec la réalisation de travaux forestiers il y a quelques années (à vérifier)
- ✓ Présence de la Grande berce, ombellifère présente particulièrement sur les milieux riche en azote

Evolution pressentie

- ✓ Zone en phase de transition
- ✓ Evolution selon l'apport en eau et les apports organiques

Sur cette zone, il sera important de revenir sur l'historique des pratiques.

## E. Tourbière 4

Commune : Védrières Saint Loup

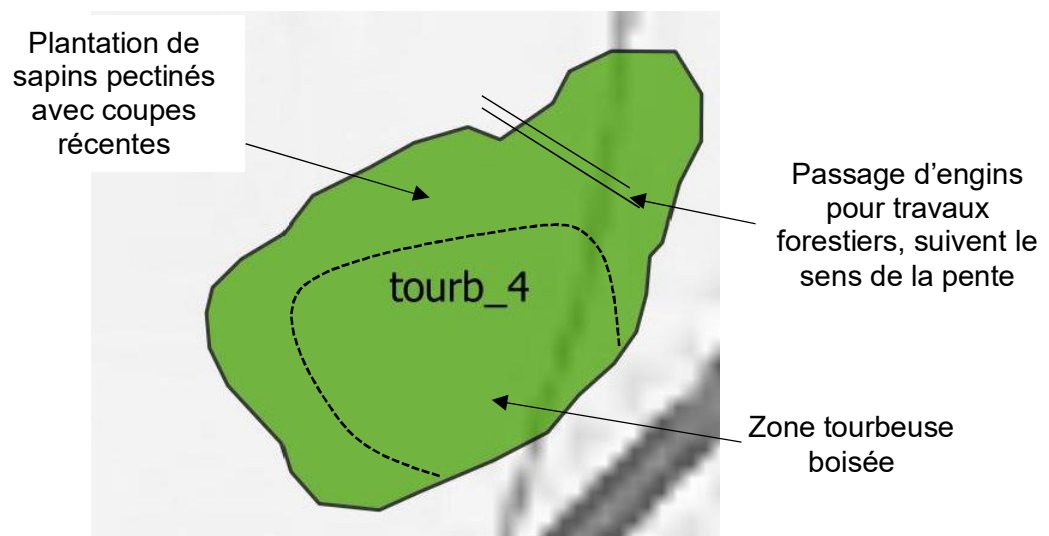
Surface : 0,42 ha

Description :

- ✓ petite surface au sein d'une plantation de sapin pectinés présentant :
  - une zone pentue, pente orientée vers le nord-ouest
  - une zone centrale plus plate très boisée (plus de 50% de recouvrement ligneux) à saules, bouleaux et pins sylvestres
- ✓ végétation sur la zone tourbeuse : Callune, Myrtille, fougère et un peu de sphaigne
- ✓ hauteurs de tourbe

Id_point	Hauteur de tourbe (cm)
978	40
979	57
980	45
982	5
983	16
Total cumulé (cm)	209,61
moyenne (cm)	32,6

La hauteur de tourbe en zone centrale est modérée mais au-dessus de la moyenne des 6 secteurs prospectés. La turfigénèse s'avère ici encore faible.





Degré de dégradation : 3 (modifications modérées)

Signes de dégradation ou de menace anthropique :

- ✓ plantations de sapins pectinés dont une partie vient d'être coupée et qui était intégrée dans l'habitat 7110
- ✓ ornières consécutives au passage d'engins accentuant un effet drainant lié à la typologie de la zone

Evolution pressentie :

Boisement d'autant que l'assèchement de la zone centrale semble inévitable compte-tenu de sa localisation (petite surface en cœur d'une plantation d' sapin pectinés sur une pente).



*photo 7 : coupe de sapins pectinés*

## F. Tourbière 5

Commune : Védrières Saint Loup

Surface : 1,78 ha

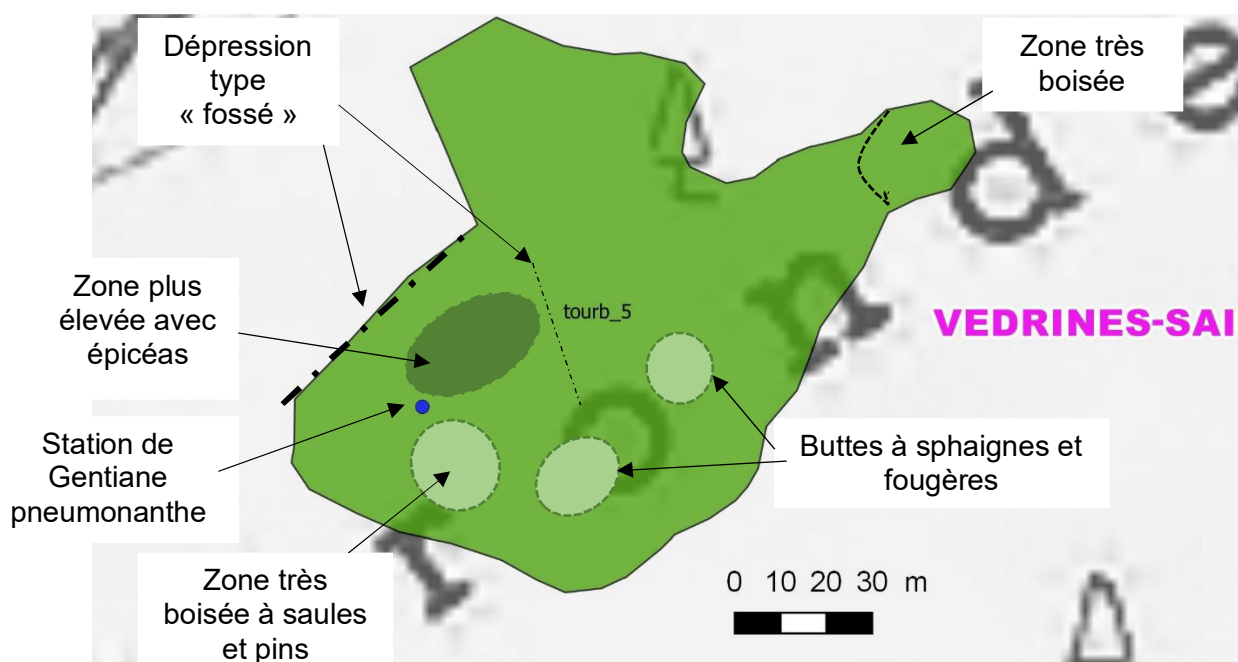
Description :

- ✓ zone la plus caractéristique de milieux tourbeux bien qu'elle ne présente pas un faciès homogène
- ✓ boisement :
  - zone globalement très boisée
  - saules, bouleaux, pins sylvestre, sapins pectinés
- ✓ végétation :
  - présence de buttes à sphaigne localisées mais fréquentes sur la zone
  - certaines zones très embroussaillées sont couvertes de ronces souvent suite à la chute d'un arbre (chablis)
  - sphaignes, Myrtille, Callune et parfois fougères
  - 2 stations de Gentiane pneumonanthe

## ✓ hauteurs de tourbe

Id_point	Hauteur de tourbe (cm)
950	30
951	38
952	45
953	24
954	67
955	50
956	53
957	60
958	60
959	49
960	55
961	85
963	50
965	35
970	0
973	50
975	40
976	48
Total cumulé (cm)	872,33
Moyenne (cm)	46,61

La hauteur moyenne de tourbe est supérieure à celles observées sur les zones précédentes mais reste très inférieure à ce qui avait été constaté en 2013 sur les tourbières de Clavières. Le phénomène de turfignèse reste modéré.



Degré de dégradation : 2 (modifications mineures)

Signes de dégradation ou de menace anthropique :

- ✓ Présence de dépressions formant des rus
- ✓ Sur les zones les plus hautes, implantation de sapins pectinés
- ✓ Zone entourée de plantations de sapins pectinés présentant parfois un faciès de bois humide (présence de sphaignes)



*photo 8 : buttes de sphaignes étoilées ; sphaigne charnue sèche au 1er plan*



*photo 9 : buttes de sphaignes assez caractéristiques associées à de la Callune*

Evolution pressentie :

- ✓ Conservation des zones les plus caractéristiques si les niveaux de précipitations sont conservés
- ✓ Boisement progressif

## G. Tourbière 6

Commune : Védrières Saint Loup

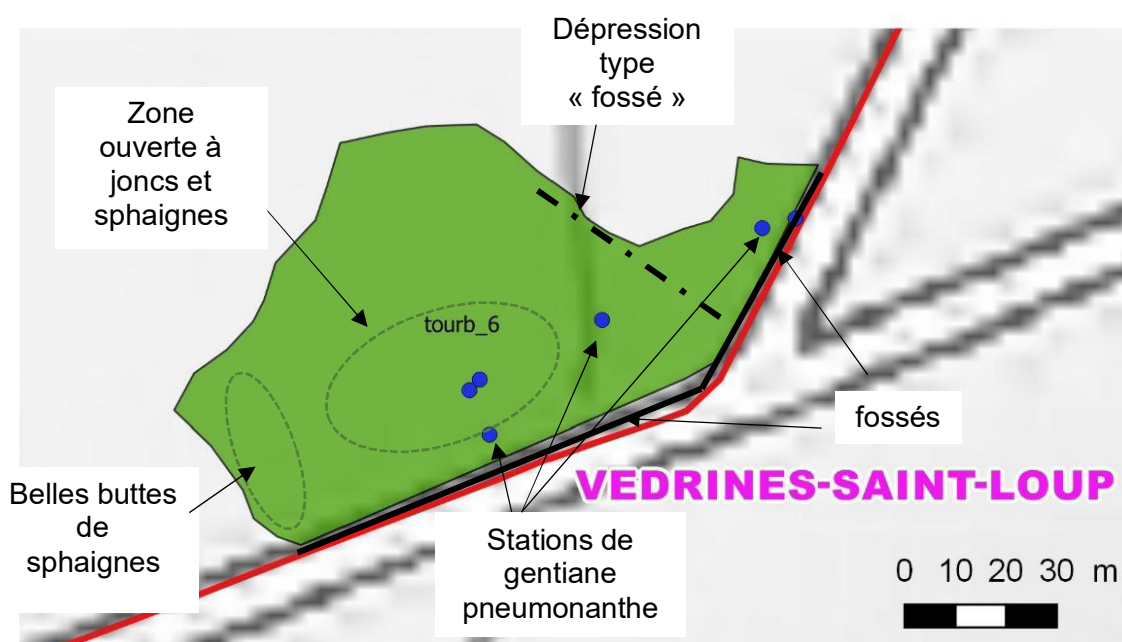
Surface : 0,56 ha

### Description :

- ✓ tourbière située à la jonction de 2 routes secondaires
- ✓ boisement :
  - couverture ligneuse comprise entre 25 et 50 %
  - saules, bouleaux, pin sylvestre, quelques sapins pectinés
- ✓ végétation :
  - 6 stations de Gentiane pneumonanthe contactées
  - sphaignes, Callune, Myrtille, joncs
- ✓ hauteurs de tourbe

id_point	hauteur de tourbe (cm)
938	45
940	26
943	22
944	28
946	40
947	39
Total cumulé (cm)	200
moyenne (cm)	33,33

La hauteur de tourbe sur cette zone est hétérogène avec une moyenne s'approchant de celle des 6 secteurs prospectés mais toujours caractéristique de zones à turfigenèse modérée.



Degré de dégradation : 3 (modifications modérées)

Signes de dégradation ou de menace anthropique :

- ✓ Fossé le long des routes
- ✓ Une dépression formant un ru allant du nord-ouest vers le sud est débouche sur la partie la plus à l'est de la zone



*photo 10 : zone ouverte à joncs, quelques buttes de sphaigne, par place Callune*

Evolution pressentie :

- ✓ Conservation des zones les plus caractéristiques si les niveaux de précipitations sont conservés
- ✓ Boisement progressif
- ✓ Vérifier si la circulation d'eau sur la zone et objectiver un éventuel effet drainant

**Tableau récapitulatif des caractéristiques tourbières boisées suivies en 2017**

	Surface (ha)	hauteur moyenne de tourbe (cm)	Recouvrement ligneux	Typicité du milieu	Degré de dégradation	Elément à impact éventuel sur fonctionnalité de la tourbière
<b>tourbière 1</b>	0,53	29,88	> 50 %	médiocre	2	Fossé le long de la route Zones de dépressions pouvant avoir un effet drainant
<b>tourbière 2</b>	0,12	17,75	> 50 %	médiocre	2	Fossé le long de la route Zones de dépressions pouvant avoir un effet drainant
<b>tourbière 3</b>	1,3	31,22	25-50%	mauvaise	3	Fossé le long de la piste Zone en pente Plantations de sapins pectinés autour
<b>tourbière 4</b>	0,42	32,60	> 50 %	médiocre	3	Zone en pente Plantations de sapins pectinés atout autour Faible surface de la zone
<b>tourbière 5</b>	1,78	46,61	> 50 %	bonne	2	Plantations autour Zones de dépressions pouvant avoir un effet drainant
<b>tourbière 6</b>	0,56	33,33	25-50%	bonne	3	Fossé le long de la route et zones de dépressions pouvant avoir un effet drainant
<b>synthèse</b>	<b>4,71 ha</b>	<b>38,11 cm</b>	<b>&gt; 50 %</b>	<b>médiocre</b>	<b>2,5</b>	<b>Eléments potentiellement drainant à objectiver</b>

## IV. Analyse

Inventoriées en habitat d'intérêt communautaire prioritaire « tourbières hautes actives » 7110, les tourbières visitées en 2017 présentent plutôt un faciès de milieux humides à tourbeux situés en milieu forestier.

Les 6 zones présentent des similitudes :

- ✓ caractérisées dans la cartographie d'habitat du DOCOB du site Natura 2000 en « tourbière haute active » 7110 mais où règne une grande hétérogénéité de milieu, les secteurs présentant une végétation plus caractéristique des milieux tourbeux sont souvent de faible surface ;
- ✓ situées à proximité voire au sein de parcelles plantées d'sapin pectinés ;
- ✓ à turfigenèse faible ;
- ✓ dont l'hydrologie serait à déterminer.

Elles présentent des différences notables également.

La zone nommée tourbière 5 est celle qui présente le plus de secteurs caractéristiques en terme de végétation de zones tourbeuses. Le boisement important participe sans doute à un équilibre. En effet les zones où les sphaignes avaient le moins souffert de la sécheresse étaient celles où le couvert des ligneux apportait de l'ombre et limitait l'évapotranspiration.

La zone appelée tourbière 3 est celle qui est le plus en phase d'évolution.

Sur les zones ouvertes, diverses espèces végétales pionnières sont présentes. Localement et malgré la pente de ce secteur il existe des zones qui étaient encore très humides même lors de la visite du mois d'août. Il est donc probable que si l'apport en eau est suffisant et régulier dans les prochaines années et sans intervention humaine, cette zone, hormis celle plantée, reprenne un faciès plus caractéristique de milieux paratourbeux.

La zone de tourbière 4 est celle dont l'évolution vers la fermeture (boisement) est la plus probable compte-tenu de la faible surface qu'elle représente et de son implantation au sein d'une parcelle plantée en sapins pectinés où sont réalisés des travaux forestiers qui ont tendance à accentuer le drainage naturel lié à la topographie du site.

Les 3 zones situées en bord de route sont des zones intermédiaires qui mériteraient qu'un diagnostic lié à la circulation de l'eau dans ces secteurs soit réalisé. Si des phénomènes de drainages liés à la présence des fossés et des dépressions sont identifiés, il pourrait être intéressant pour les maintenir voire les valoriser d'étudier la gestion de l'eau sur ces secteurs.

A partir de ces éléments, il est possible de classer ces zones en fonction de leur potentiel de conservation.



La végétation rencontrée est indicatrice d'éléments qu'il convient d'objectiver par ailleurs :

- les fougères et/ou la Callune sont des espèces qui indiquent un niveau d'eau peu élevé. Ces espèces poussent sur des sols frais mais non humides ;
- la Grande Berce très présente sur les 2 vastes zones ouvertes de la tourbière 3 est une plante présente dans des milieux très divers souvent riches en azote ;
- la Gentiane pneumonanthe est une espèce remarquable en particulier parce qu'elle participe au cycle biologique de l'Azuré des mouillères. Toutefois cette plante n'est pas caractéristique des tourbières mais plutôt des zones humides drainées ayant des niveaux d'eau fluctuant ;
- l'absence d'observation de station de Drosera est plutôt indicatrice de zones peu tourbeuses.

Concernant les arbres présents, les essences principales sont les saules, les bouleaux et les résineux (autochtones comme le Pin sylvestre et le Sapin pectiné ; issus des plantations comme l'Epicéa). Le Saule est présent dans les zones les plus humides, souvent dans des dépressions.

Il ressort de cet état de lieux que la notion de tourbière pour caractériser les zones prospectées semble nécessiter une révision. Par ailleurs, ces visites ont permis d'identifier des éléments dont certains d'origine anthropique pouvant potentiellement avoir un effet négatif sur les zones humides.

Des besoins peuvent donc être identifiés en particulier en termes d'acquisition de connaissances :

- Caractérisation phytosociologique actualisée
- Recueil des pratiques antérieures
- Connaissance de la gestion envisagée



## Conclusion

L'état des lieux des « tourbières » boisées du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » est modeste et manque de précision. Il a toutefois permis d'identifier quelques éléments importants.

Ces zones présentent une turfigenèse faible à modérée et leur cortège végétal n'est pas caractéristique de zones de « tourbière haute active » par rapport aux zones situées en milieu agricole prospectées en 2013

Le fonctionnement hydrologique de ces zones est à définir (présence de dépressions « naturelles » ou issues de passage d'engins ; présence de fossés).

A l'issue de ces constats, des actions peuvent être préconisées :

- Mise en place d'un groupe de travail « zone humides » comprenant les élus, des gestionnaires (ONF en particulier) et tout partenaire technique pouvant apporter son expertise technique et sa connaissance historique,
- Une révision de la cartographie d'habitat du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » est nécessaire en particulier sur les zones prospectées,
- Une étude du fonctionnement hydrologique permettrait de réfléchir à leur gestion dans les prochaines années.

Comme indiqué en préambule, la caractérisation des tourbières est indispensable avant toute prise de décision concernant leur gestion. Ces actions permettraient d'acquérir les connaissances nécessaires à cette caractérisation sur le plan écologique, fonctionnel et socio-économique.

## Bibliographie

CUBIZOLLE H. et SACCA C .Quel mode de gestion conservatoire pour les tourbières ?  
L'approche interventionniste en question. La conservation des tourbières. Géocarrefour. Vol 79/4  
2004. 22 p

CHOLET J. Quelle place pour les arbres en tourbière ? dans Tourbières des montagnes  
françaises. Nouveaux éléments de connaissance, de réflexion et de gestion. Pôle-relais Tourbières  
2010. P.128-149

DRAPIER N. L'arbre et la tourbière héritiers d'un conflit dans Espaces naturels N°11. Juillet 2005

MARGAU R. Forêts et fourrés humides et marécageux. Les cahiers techniques. Conservatoire  
d'espaces naturels. Rhône-Alpes. Mars 2017. 23p.

MANNEVILLE Olivier (2017), Tourbières et marais, des zones humides remarquables,  
Encyclopédie de l'Environnement

TORT M., ANTONETTI P., BELIN B. PORTAL R. Guide la flore de Haute Loire. Tome 1 : 511p/  
tome 2 : 520 p. 2010. Ed. Jeanne d'Arc

## Annexe 4 : Article relatif à l'animation « Paysage de la Margeride au fil du temps » du 30 septembre 2017

La Dépêche du 06

### Site Natura 2000 des sommets du nord Margeride Des zones fragiles à préserver ; une riche biodiversité

L'écomusée de Margeride avait invité samedi dernier Barbara Serrurier, animatrice du Site Natura 2000 des sommets du nord Margeride au SMAT Haut Allier, à commenter, lors d'une balade accompagnée, les paysages de la Margeride au départ de Védrières-Saint-Loup. La pluie du matin a amené les organisateurs à annuler le rendez-vous mais, comme le message n'avait pas été vu par tous, une dizaine de promeneurs a pu tout de même profiter des explications de la naturaliste, qui s'est fait un plaisir de conduire les curieux auprès d'une des tourbières situées au cœur du massif forestier et protégée par un dispositif européen Natura 2000.

C'est tout d'abord par une lecture de paysages qu'a débuté la promenade. Entre le cimetière et le terrain de foot de la commune, un espace dégagé et une accalmie dans les précipitations ont permis à l'animatrice de présenter le massif forestier mais aussi la typicité de l'agriculture en Margeride. Puis tout en se dirigeant vers la forêt, les différentes espèces d'arbres, l'évolution des pratiques agricoles,

l'observation de quelques plantes typiques comme la grande gentiane (*gentiana lutea*) ont alimenté les conversations avant d'atteindre en sous-bois une clairière occupée par une zone humide tapissée de mousses et parsemée d'arbrisseaux et de fausse-bruyère (*callune*).

Cette tourbière dont la formation est liée à différents éléments climatiques, pédologiques et géologiques, existe, semble-t-il, depuis des milliers d'années. Des recherches sont en cours pour la dater précisément mais ce qui est sûr c'est qu'elle forme un milieu naturel très particulier avec des



Malgré la pluie de samedi, une dizaine de personnes a tout de même pu partir à la découverte des « paysages de Margeride au fil du temps », thème de la sortie organisée par l'écomusée de Margeride, avec le concours du Pays d'art et d'histoire et du SMAT du Haut-Allier.



La Margeride cantalienne comporte deux zones de tourbières boisées, classées site Natura 2000, dont une sur la commune de Védrières-Saint-Loup et dont l'animation a été confiée au Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire du Haut-Allier.

espèces endémiques et rares comme la gentiane pneumonanthe à laquelle est inféodé l'azuré des mouillères, un petit papillon qui ne pond ses œufs que sur cette plante.

Tout au long de la balade, marquée par quelques averses sans gravité, l'animatrice a partagé son savoir avec les prome-

neurs qui l'ont également fait profiter de leurs connaissances pour une meilleure protection de ces zones très riches en biodiversité. Les organisateurs ont quant à eux décidé de programmer une nouvelle sortie sur le même thème pour que les déçus de l'annulation puissent bénéficier de cette découverte à une période plus appropriée.